



LE DÉPARTEMENT

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

2023 – 2028



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
PARTIE 1. ÉTAT DES LIEUX ET CONCERTATION – LES DÉFIS À RELEVER VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE	5
1.1. UNE CONCERTATION QUI CONFORTE LE RÔLE PILIER DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE CULTURELLE	5
1.1.1. Étapes de la concertation	5
1.1.2. La reconnaissance d'une politique culturelle départementale active...	5
1.1.3. ...qui a besoin d'être plus lisible et davantage tournée vers les habitants	6
1.2. DEUX GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS	6
1.2.1. Une action départementale plus lisible, qui doit pouvoir s'évaluer	6
1.2.2. Les territoires, acteurs de politiques culturelles locales structurées et relais des politiques départementales	7
1.3. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE : 3 AMBITIONS, 2 PRINCIPES D'ACTION, 1 CONDITION DE RÉUSSITE	7
1.3.1. Trois ambitions politiques, huit objectifs stratégiques	7
1.3.2. Deux principes d'action	9
1.3.3. Une condition de réussite : volonté et ressources dédiées dans les territoires	10
PARTIE 2. DONNER ENVIE AUX HABITANTS DE DÉCOUVRIR LES ARTS, DEVENIR SPECTATEURS, OSER PRATIQUER ET APPRENDRE	12
2.1. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA DÉCOUVERTE ET LA PRATIQUE CULTURELLE	12
2.1.1. Au cœur des territoires, développer l'éducation artistique et culturelle avec et pour les habitants	12
2.1.2. Avec et pour les collégiens : donner envie, découvrir, s'ouvrir au monde	13
2.1.3. Avec et pour les personnes fragiles : donner accès, faire participer, créer du lien	17
2.2. ENCOURAGER LES HABITANTS À L'INITIATIVE ARTISTIQUE : APPRENDRE ET PRATIQUER	20
2.2.1. Auprès des EEA : en faire des lieux de découverte, de partage et d'apprentissage	20
2.2.2. Auprès des structures ressources : donner envie de pratiquer et d'oser les arts	27
PARTIE 3. POUR UNE OFFRE DE QUALITÉ : SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ET DES ARTS DANS LES TERRITOIRES	30
3.1. SOUTENIR CEUX QUI CRÉENT ET FABRIQUENT LES SPECTACLES POUR TOUS LES HABITANTS	30
3.1.1. Encourager et aider les artistes à créer	30
3.1.2. Encourager et aider les artistes à diffuser leurs spectacles en Savoie et au-delà	32
3.2. SOUTENIR CEUX QUI DIFFUSENT LES SPECTACLES ET L'ART SUR LE TERRITOIRE POUR TOUS LES HABITANTS	34
3.2.1. Soutenir la diffusion de spectacles accessibles partout sur le territoire pour le plaisir de tous	34
3.2.2. Développer les spectacles en circuits courts, au plus proche des habitants	36

LE CENTRE ARTISTIQUE DÉPARTEMENTAL ET LES ESTIVALES EN SAVOIE : DEUX OUTILS AU SERVICE DU SCHÉMA UNIQUE	38
ANNEXES	41

PRÉAMBULE

La culture, un outil du Département pour tisser du lien entre les Hommes et les territoires

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République confirme les Départements dans leurs compétences obligatoires ; notamment, en matière culturelle, celle de mettre en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques (loi du 13 août 2004). Le Département de la Savoie fait partie des tout premiers Départements à avoir développé une politique culturelle relative au spectacle vivant et aux enseignements artistiques. La Savoie bénéficie aujourd'hui d'un tissu artistique riche, d'un réseau de pratiques dense et d'une couverture territoriale importante. Depuis 2007, trois schémas départementaux des enseignements et des pratiques artistiques se sont succédés permettant de consolider le réseau des établissements d'enseignements artistiques (EEA) et des pratiques amateurs. Le dernier acte du SDEA (2017 – 2021), voté par l'Assemblée départementale le 15 septembre 2017 défendait :

- La structuration de l'offre artistique et culturelle sur les territoires, dans un souci de solidarités territoriales et de transversalité des politiques publiques,
- L'élargissement des publics, notamment les jeunes et ceux éloignés des arts et de la culture (dits publics spécifiques), dans le cadre de l'application des droits culturels,
- La consolidation des ressources artistiques et culturelles, le développement des compétences (formation), afin de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour l'ensemble de la population.

Le plan « création diffusion » voté en 2012 a permis, depuis 10 ans, de structurer le vivier d'équipes artistiques en invitant les artistes savoyards à créer et à diffuser leurs œuvres en Savoie et au-delà, en soutenant la programmation et l'action culturelle des salles de spectacles et festivals.

Après deux années traversées par la crise sanitaire qui a mis à mal le tissu artistique et bousculé les pratiques culturelles des habitants, il apparaissait opportun de réaliser un diagnostic de l'action culturelle départementale. Une étude a été confiée durant l'année 2022 à un cabinet externe, visant à réaliser un état des lieux de l'existant ainsi qu'une concertation dans les 7 territoires de Savoie sur les pratiques artistiques des Savoyards, les attentes et les besoins des acteurs ; et à faire le bilan de l'action départementale.

Le schéma départemental unique de développement artistique et culturel 2023 - 2028 vise ainsi à repenser la politique culturelle départementale :

- En considérant progressivement les habitants non plus simplement comme spectateurs de la culture, mais aussi comme acteurs, quels que soient leur âge ou leur situation sociale,
- En favorisant l'inclusion des populations au cœur d'une politique culturelle qui s'ouvre à l'innovation et qui remet du lien entre les habitants, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique (de diffusion et de pratiques),
- En accompagnant les territoires de Savoie à déployer des politiques culturelles à l'échelle locale pour et avec les habitants de tous horizons, en transversalité avec les autres politiques publiques (jeunesse, éducation, tourisme, social, santé, urbanisme, etc.) dans une logique de circuits courts culturels.

Les grandes orientations présentées ci-dessous donneront lieu à des propositions d'adaptation des critères d'éligibilités et d'aides aux opérateurs bénéficiaires en commission permanente, à l'issue du vote du schéma unique de développement artistique et culturel.

PARTIE 1. ÉTAT DES LIEUX ET CONCERTATION – LES DÉFIS À RELEVER VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

1.1. UNE CONCERTATION QUI CONFORTE LE RÔLE PILIER DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE CULTURELLE

1.1.1. Étapes de la concertation

L'état des lieux et la concertation sur la politique culturelle départementale, confiés par le Département au cabinet ENEIS by KPMG à l'issue d'une procédure de marché public, se sont déroulés en plusieurs étapes de janvier à décembre 2022 :

- Une phase d'analyse documentaire (statistiques, budgets, ressources dédiées...),
- **30 entretiens individuels semi-directifs** avec l'équipe de la direction du développement artistique et culturel, le DGA en charge du pôle solidarités territoriales, des agents des services du Département (jeunesse, social, lecture publique, patrimoine), des opérateurs culturels, des partenaires institutionnels (DRAC, Région AURA, etc.),
- **2 enquêtes en ligne** : 1 enquête *flash* auprès des acteurs culturels (66 répondants) et 1 enquête en ligne à destination des communes, intercommunalités et structures socioculturelles (115 répondants),
- **15 groupes de travail** :
 - 7 groupes de travail thématiques : établissements d'enseignements artistiques (EEA), coordinateurs culturels de territoire, structures représentant les pratiques amateurs, équipes artistiques professionnelles, festivals, lieux de diffusion, acteurs des arts visuels.
 - 8 réunions territoriales : 1 par territoire (2 sur Grand Chambéry) réunissant 200 participants
- **5 séminaires d'équipe**
- 3 réunions du comité de pilotage (Renaud Beretti, vice-président délégué aux finances, à la culture et au patrimoine, Gilles Imbert, DGA en charge du pôle solidarités territoriales, Laure Chataigner, directrice du développement artistique et culturel)

1.1.2. La reconnaissance d'une politique culturelle départementale active...

À travers ses dispositifs, l'action du Département est soulignée comme étant vertueuse :

- Grâce à des dispositifs tournés vers les territoires (EPCI, communes) ;
- En permettant de structurer le territoire départemental autour des pratiques et de la découverte artistique : animation du réseau des établissements d'enseignements artistiques, mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de l'année et pour tous les publics ;
- En impulsant la présence d'une offre culturelle sur un temps long (soutien aux artistes et aux acteurs de la diffusion) ;
- En poussant à la transversalité des projets, notamment via la mise en réseau des acteurs culturels professionnels et d'autres acteurs du social, de la jeunesse, de la santé...
- En offrant, via son site internet culture.savoie.fr, une boîte à outils à destination des acteurs culturels et des territoires.

1.1.3. ...qui a besoin d'être plus lisible et davantage tournée vers les habitants

L'action du Département en matière de pratiques artistiques et de spectacle vivant mérite d'être pensée utilement autour d'objectifs politiques et stratégiques clairs et mieux exprimés. Ses axes d'intervention doivent être plus lisibles, davantage tournés explicitement vers les habitants et les territoires.

1.2. DEUX GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS

La concertation a permis d'identifier deux grands enjeux :

- La lisibilité de la politique départementale : permettre aux acteurs de mieux appréhender les objectifs du Département et les besoins auxquels il souhaite répondre.
- La légitimité des territoires à être acteurs de leurs politiques culturelles locales et la nécessité d'être mieux accompagnés par le Département.

1.2.1. Une action départementale plus lisible, qui doit pouvoir s'évaluer

Le Département de la Savoie intervient sous 3 modes différents en matière artistique et culturelle.

1. Opérateur direct : le Département est pilote d'une action, de sa conception, à sa mise en œuvre et son bilan.
2. Partenaire : le Département aide au développement d'une action culturelle par le biais de conventionnement avec ses partenaires (Région AURA, DRAC, acteurs culturels, collectivités, DSDEN) et / ou de financements.
3. Ingénieur culturel : les territoires déploient une action culturelle, accompagnée par le Département, selon des modalités adaptées à chaque situation (= une action culturelle territorialisée).

La concertation a fait ressortir le manque de lisibilité des orientations stratégiques du Département en matière artistique et culturelle. Il apparaît nécessaire que le Département fasse connaître les besoins auxquels il souhaite répondre **en partageant ses objectifs opérationnels**. Il doit pouvoir **rendre plus lisible son action et l'évaluer**.

En les traduisant dans des dispositifs dont on cerne bien les modalités, les objectifs et les conditions d'accès et dotés d'indicateurs d'évaluation, le Département doit pouvoir **mesurer l'impact social de son action**. La lisibilité de l'action culturelle départementale passe donc d'une part, par une **simplification des objectifs politiques et stratégiques à l'adresse des Savoyards, et d'autre part, par une évaluation fine et pertinente**, permettant de mesurer l'impact de sa politique. L'évaluation devra donc être pleinement intégrée comme une action clé du schéma unique de développement artistique et culturel.

1.2.2. Les territoires, acteurs de politiques culturelles locales structurées et relais des politiques départementales

L'étude a permis de révéler que **la culture est progressivement perçue comme un moteur de développement territorial, touchant différents domaines et favorisant les liens entre les politiques publiques** : aménagement, cohésion sociale, développement durable, tourisme, éducation, santé, petite enfance, etc. Aussi, les politiques culturelles dans une grande majorité de départements français, évoluent vers une logique inter-sectorielle en encourageant la coopération pour stimuler le développement des territoires.

La concertation en Savoie a conforté le rôle majeur du Département pour le soutien des acteurs culturels d'une part et des territoires d'autre part. Il est reconnu comme le seul acteur capable de porter la transversalité entre les territoires, entre les secteurs culturels et en lien avec d'autres politiques publiques. A la fois pilote, ingénieur culturel, partenaire financier, le Département est considéré par les territoires comme un acteur incontournable pour la mise en œuvre de politiques culturelles à l'échelle locale.

Il doit pouvoir encourager l'appropriation par les collectivités locales de la politique culturelle sans imposer un cadre unique régulant tous les enjeux. Les ressources possibles sont de deux ordres :

- **Aujourd'hui**, le Département accompagne les EPCI ou les communes (mise en réseau, ingénierie, aide technique et financière...) pour le développement de projets.
- **D'ici 2028**, le Département aura contractualisé **avec les EPCI** qui le souhaitent : à l'instar des contrats territoriaux de lecture publique ou des projets culturels de territoires que développent certains Départements.

Chaque territoire étant différent, il est attendu du Département qu'il décloisonne ses dispositifs en tenant davantage compte des spécificités locales (tissu social, présence ou non d'établissements d'enseignements artistiques, bassins de population, accessibilité géographique, présence d'artistes et de lieux de spectacle, initiatives citoyennes, etc.). En différenciant son action selon les territoires, le Département est attendu dans son rôle d'accompagnateur et d'impulseur **pour faire avec les acteurs locaux et avec les habitants, dans une logique de circuits courts.**

1.3. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE : 3 AMBITIONS, 2 PRINCIPES D'ACTION, 1 CONDITION DE RÉUSSITE

1.3.1. Trois ambitions politiques, huit objectifs stratégiques

A l'issue de la concertation menée dans les territoires et après validation en comité de pilotage, le Département se dote **de 3 nouvelles ambitions et de 8 objectifs stratégiques** pour son schéma unique de développement artistique et culturel 2023-2028. **Il vise à agir directement auprès des habitants, des acteurs culturels et des territoires.**

Ambition 1
DÉCOUVRIR LA DIVERSITÉ
Avoir accès à une offre culturelle

Objectif 1

Une offre adaptée et de proximité
pour que la culture soit effectivement accessible

Objectif 2

Connaitre l'offre et avoir envie : la diversité des spectacles, des événements, des projets culturels, pour le plaisir de chacun

Objectif 3

Une offre pour tous les publics : des plus jeunes aux seniors, des propositions pour tous

3 AMBITIONS
8 OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Ambition 2
AIMER PRATIQUER
Pouvoir apprendre et pratiquer
selon mes besoins et mes envies

Objectif 4

Pouvoir accéder à une pratique de loisir : pour le plaisir de la pratique culturelle, développer sa créativité, faire ensemble et partager

Objectif 5

Pouvoir apprendre et progresser
avec des propositions diversifiées
qui répondent à mes attentes et mes besoins

Ambition 3
BÉNÉFICIER D'UNE OFFRE DE QUALITÉ
Soutenir les professionnels de la culture et les territoires

Objectif 6

Des artistes qui créent en Savoie
encourager l'initiative et le vivier artistique

Objectif 7

Des propositions artistiques variées dans les territoires : aider à diffuser le spectacle vivant dans les territoires et au-delà

Objectif 8

Des acteurs qui agissent ensemble : partager, échanger, mettre en commun pour mieux agir ensemble dans et avec les territoires

1.3.2. Deux principes d'action

① **AGIR EN CIRCUITS COURTS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES**

Pour répondre aux 3 ambitions politiques et aux 8 objectifs stratégiques, les actions et dispositifs déployés par le Département sont nécessairement transversaux.

Interlocuteur privilégié des EPCI et des communes et agissant en interface avec la Région et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Département est considéré comme l'échelon légitime à œuvrer pour « **l'aménagement culturel du territoire** ». Le schéma départemental unique de développement artistique et culturel **impulse ainsi une nouvelle relation aux territoires**, afin de les aider à construire leur politique culturelle locale en adéquation avec les ambitions départementales et leurs aspirations. Résolument tournée vers les habitants qui vivent, agissent, pratiquent la culture dans leurs bassins de vie, l'action culturelle départementale doit d'avantage tenir compte des populations vivant sur des territoires différenciés. **Grâce à une coopération accrue avec les collectivités locales et EPCI, le Département passe d'une politique culturelle descendante à une ambition ascendante** : activation des habitants par des projets participatifs, initiatives mêlant projets urbains / culturels / sociaux / environnementaux, développement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, etc.

L'ambition de ce schéma unique sur la période 2024-2028, est de permettre au Département de contractualiser avec les EPCI de Savoie des « Projets culturels de territoire ». A l'image du Département de la Loire Atlantique : https://www.loire-atlantique.fr/44/culture-et-patrimoine/un-projet-culturel-de-territoire-comment-ca-marche/c_1271799

EXEMPLE

L'agglomération de Clisson Sèvre et Maine (44 - Loire Atlantique) a déployé sa politique culturelle grâce au projet culturel de territoire (PCT) contractué avec le Département de Loire Atlantique. Via le PCT, le Département accompagne concrètement, et de manière personnalisée, la mise en œuvre de projets culturels. Le PCT vise à renforcer l'efficacité des politiques culturelles par une meilleure articulation avec les enjeux et les spécificités de chaque territoire. La Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire est aussi un partenaire pour la mise en œuvre d'un PCT.

Initié en 2019, le PCT de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été adopté en mai 2021, pour une durée de 3 ans. Décliné en 4 objectifs et 5 axes il vise par exemple à « faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants » (Ex. d'actions : inventer un événement fédérateur, faciliter des projets culturels participatifs, élaborer des projets intergénérationnels, ...).

+ d'infos : <https://habiter.clissonsevremaine.fr/loisirstemps-libres/culture/projet-culturel-de-territoire>

② **ÉVALUER NOTRE IMPACT POUR UN SCHÉMA AGILE ET ÉVOLUTIF**

Le schéma unique a vocation à proposer une évaluation qui se veut agile. C'est un parcours avec des ambitions politiques et des objectifs stratégiques. Il n'est pas figé. Il laissera la place à l'expérimentation d'une part et il fera d'autre part de l'évaluation un outil de pilotage direct.

L'étude a révélé la difficulté du Département à mesurer l'impact social de son action en matière culturelle. Le schéma unique comportera un nombre limité d'indicateurs d'évaluation, mesurables, réalistes et qui visent à comprendre les effets des actions menées. Le premier principe d'action qui vise à différencier l'action départementale en fonction des territoires et des dynamiques locales ouvre résolument la voie à l'expérimentation. Expérimenter signifie s'autoriser à mettre en œuvre un projet, à interroger sa réussite et à repositionner son action en cas d'échec ou de besoins d'ajustements. Evaluer la réussite d'un projet ne peut se faire sans une évaluation fine et efficiente.

Le schéma unique sera doté de 3 temps d'évaluation complémentaires :

1. Une évaluation annuelle réalisée en interne au moyen de « fiches parcours » : plus qu'une fiche action, la fiche parcours détermine une direction à prendre en fonction d'un objectif déterminé à l'année N-1. Dotée de peu d'indicateurs, l'évaluation, prioritairement est quantitative. Elle permet d'ajuster l'objectifs et les actions à mener pour l'année N+1.
2. Une évaluation à mi-parcours (2025/2026) : qualitative cette évaluation s'orientera vers un pan du schéma. Elle permettra d'obtenir des données fines et de mesurer la valeur ajoutée créée par l'action départementale tout en complétant l'évaluation annuelle. Ce type d'évaluation, qui pourrait être confiée à des stagiaires de l'INET ou des étudiants en MASTER « évaluation des politiques publiques » prendra la forme d'entretiens semi-directifs, de questionnaires de satisfaction, d'étude statistiques, etc. Elle permettra d'évaluer par exemple la satisfaction des usagers, les attentes des élèves des EEA, etc.
3. Une évaluation finale de la totalité du schéma combinant les données annuelles et les données récoltées à mi-parcours, auxquelles s'ajouteront une étude approfondie et une concertation dans les territoires visera à poser les principes et ambitions de la prochaine phase 2028 – 2034 du schéma unique de développement artistique et culturel.

1.3.3. Une condition de réussite : volonté et ressources dédiées dans les territoires

Bâtir un projet culturel de territoire au sein duquel tout le monde puisse s'inscrire et se reconnaître et qui ne soit pas exclusivement pensé à partir des besoins des plus grandes villes suppose une coopération très forte sur le territoire lui-même.

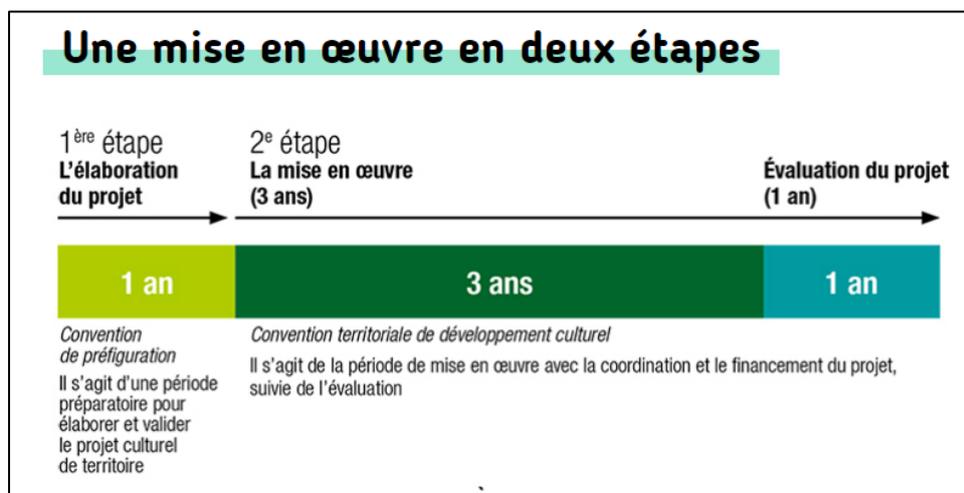
La proposition d'orienter la politique culturelle départementale vers la contractualisation de projets culturels de territoires (PCT) d'ici 2028 implique l'adhésion pleine et entière des élus locaux et intercommunaux à entrer dans une logique de coopération sur le volet artistique et culturel, avec les habitants d'une part et le Département d'autre part. La réussite d'un projet dépendra de la manière dont les élus et les agents s'approprient la démarche. Elle sera également liée aux capacités politiques, techniques et financières des collectivités à accompagner le développement de projets expérimentaux et participatifs.

Les projets culturels de territoire **ne pourront être contractualisés qu'avec des EPCI qui se doteront de ressources humaines et financières dédiées à la mise en œuvre et à la coordination du projet.**

La méthodologie de mise en œuvre des PCT n'est pas détaillée dans ce schéma unique afin de laisser place à une période d'expérimentation en Savoie et d'évaluer le processus d'élaboration le plus adéquat en fonction des enjeux du territoire.

A titre d'exemple, mettre en œuvre un projet culturel de territoire se déroule généralement en deux temps : une première étape, d'une durée d'un an, est consacrée à l'élaboration du projet dans le cadre

d'une convention de préfiguration. Cette phase permet à la fois de concevoir et de valider le projet culturel de territoire. Une fois le projet élaboré, la période de mise en œuvre peut commencer, dès la signature d'une convention entre les acteurs du projet.



L'accompagnement se fait généralement à trois niveaux

Le Département, et ses équipes, accompagnent l'EPCI concerné tout au long de la mise en œuvre du projet culturel de territoire, en proposant les missions suivantes :

- Conseil en ingénierie et soutien technique ;
- Accompagnement financier ;
- Dialogue entre élus des territoires et ceux du Département avec les acteurs culturels ;
- Consolidation des partenariats avec les autres niveaux de collectivités publiques.

La concertation est idéalement au cœur de la démarche

- A l'échelle des territoires (communes, intercommunalités, associations, opérateurs culturels, habitants) ;
- Entre partenaires institutionnels (DRAC, Région, Département) ;
- Avec les institutions culturelles du territoire.

Les domaines fréquemment privilégiés sont les suivants :

- Présence artistique ;
- Education artistique et culturelle ;
- Enseignements et pratiques artistiques en amateur ;
- Lien culture / social ;
- Développement d'un réseau de lecture publique ;
- Valorisation des ressources patrimoniales.

PARTIE 2. DONNER ENVIE AUX HABITANTS DE DÉCOUVRIR LES ARTS, DEVENIR SPECTATEURS, OSER PRATIQUER ET APPRENDRE

2.1. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA DÉCOUVERTE ET LA PRATIQUE CULTURELLE

L'étude a révélé l'importance des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) accompagnées par le Département partout en Savoie. **L'EAC est une priorité pour le Département.** C'est le socle même de sa politique culturelle : permettre à tous d'avoir envie de découvrir les arts, de devenir spectateur et d'oser pratiquer selon ses besoins et ses envies. L'EAC permet de garantir un accès le plus équitable possible à la culture, car **elle suppose que tous les habitants, quels que soient leur âge ou leur situation sociale, puissent profiter d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance.** Elle contribue à l'émancipation de l'individu à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. (Cf. charte pour l'EAC en annexe 2)

Cela comprend :

- L'éveil artistique et culturel du jeune enfant dès la naissance ;
- La découverte et la pratique des enfants tout au long de la scolarité ;
- Les pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre périscolaire, extra-scolaire et familial ;
- La continuité de l'accès à l'offre et à la pratique à l'âge adulte, en particulier pour les personnes fragiles, à besoins spécifiques, en difficultés sociale, économique ou de santé.

Le Département place l'EAC au cœur de ses actions dans le cadre du schéma unique de développement artistique et culturel 2023 - 2028 :

1. En direction de tous les habitants dans les territoires dans une logique de circuits courts.
2. En direction des collégiens.
3. En direction des publics à besoins spécifiques.

2.1.1. Au cœur des territoires, développer l'éducation artistique et culturelle avec et pour les habitants

Comme l'a mis en exergue l'étude préalable au schéma unique, le Département est considéré comme légitime à conseiller et aider les EPCI ou communes qui le souhaitent à développer des projets artistiques tournés vers les habitants. L'EAC est un levier fort pour coordonner les actions, faire travailler ensemble les divers partenaires d'un même territoire, et tisser des liens entre les habitants. Le Département soutient l'émergence de projets par les Savoyards et par les territoires :

- Il est **présent** sur le territoire, **connait** les acteurs et **met en lien** les habitants, élus, structures ressources, lieux de diffusion ou de pratiques.
- Par **une aide technique et financière**, il facilite le développement des projets sur les territoires.
- Il **fait l'interface avec les autres partenaires clés de l'EAC** : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAC, le Rectorat, Savoie biblio.

Le Département développe l'EAC sur les 7 territoires de Savoie grâce à différents outils :

- La signature d'une convention cadre de partenariat pour une politique d'EAC concertée en Savoie 2022 / 2025 avec les partenaires clés cités ci-dessus.

- La signature des conventions de territoire pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) : 4 conventions territoriales en Cœur de Tarentaise, Maurienne, Avant-pays-Savoyard, Arlysère ;
- Les comités d'actions culturelles (CAC) qui mettent en relation des acteurs de la culture et du secteur sanitaire et social sur un même bassin de vie (18 CAC – tableau en annexe) ;
- Le centre artistique départemental (CAD), à Montmélián au sein duquel sont accueillis des publics scolaires, en situation de handicap, personnes fragiles ou âgées ;
- Les dispositifs partenariaux « artistes au collège », « collèves au cinéma », « élèves au concert » qui financent des actions envers les collégiens partout en Savoie ;
- Les conventions d'objectifs qui relient le Département de la Savoie avec ses partenaires et structures ressources (scènes conventionnées, fédération musicale de Savoie, Orchestre des pays de Savoie, Apejs, etc.) ;
- Les conditions d'éligibilité précises demandant le déploiement d'actions culturelles en direction de tous les habitants aux opérateurs qu'il soutient (EEA, lieux de diffusion, festivals ou équipes artistiques, etc.).

Via les outils définis ci-dessus le Département déjà est présent sur l'ensemble des territoires en matière d'EAC.

En vue du développement à l'horizon 2028 de projets culturels de territoire contractualisés avec les EPCI, **le déploiement des conventions de territoire pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) est renforcé**. Incitées par l'État, qui souhaite labelliser le maximum de territoires « 100% EAC » d'ici 2027, les nouvelles conventions impulsées par la DRAC sont intitulées « vers un projet culturel de territoire ». Signe que la tendance est au déploiement de projets au sein même des EPCI qui s'emparent de ces conventions afin de démarrer ou renforcer la mise en œuvre de leurs politiques culturelles locales. **Le Département accompagne cette dynamique en étant systématiquement partenaire de toutes les nouvelles CTEAC sur le territoire savoyard**. La présence de coordinateurs culturels de territoire étant primordiale pour la réussite des projets (Cf. point 1.3.3), le Département encouragera les EPCI souhaitant signer des CTEAC « vers un projet culturel de territoire » à se doter de ressources humaines dédiées.

EXEMPLE

Depuis 2015, **la communauté de communes Cœur de Tarentaise** est signataire d'une CTEAC pour déployer des actions artistiques et culturelles à destination de ses habitants. En 2023, elle signe une CTEAC «vers un projet culturel de territoire» qui définit les objectifs partagés entre les partenaires : DRAC, Rectorat, Région AURA, CSMB, Département et qui impliquera, au-delà des structures culturelles du territoire, l'ensemble des services / acteurs de l'EPCI : social, tourisme, petite enfance, jeunesse... pour une durée de 5 ans.

La création prochaine d'un CAC sera un outil précieux pour mettre en lien les acteurs du territoire et impulser un projet commun avec la future équipe artistique, sélectionnée via un appel à projet.

2.1.2. Avec et pour les collégiens : donner envie, découvrir, s'ouvrir au monde

Le Département se donne également pour priorité l'éducation artistique et culturelle auprès des collégiens, avec pour ambition de **faire pour et avec les jeunes**. L'objectif est de les amener à s'émanciper, à prendre leur place dans la société, à se questionner sur le monde qui les entoure, et ainsi vivre plus sereinement ensemble.

Les dispositifs départementaux sont construits sur au moins un des trois piliers de l'EAC définis par le Ministère de la Culture :

- Rencontre avec les œuvres, les lieux, les artistes,
- Pratique d'une discipline artistique,
- Acquisition de connaissances.

Les partenaires essentiels sont les artistes, les structures culturelles du territoire (EEA, salles de spectacle, festivals...) et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Les actions d'EAC ont également vocation à amener les collégiens à mieux connaître l'offre culturelle en Savoie, et ainsi à fréquenter les lieux dédiés pour leur épanouissement personnel.

A/ ENJEUX

① Donner envie aux jeunes de pratiquer et de fréquenter des lieux artistiques

Danse, théâtre, musique, arts visuels, journalisme, etc. sont proposés aux 21 351 collégiens des 46 collèges savoyards, et développés en temps de découverte, de pratique, de rencontre et d'échange avec des artistes et professionnels de la culture.

Pour permettre un accès aux arts et à la culture pour l'ensemble des collégiens, 5 outils demeurent :

1. *Collégiens au concert* (pilote par l'Orchestre des pays de Savoie / financé par le Département),
2. *Collèges au cinéma* (pilote par L'Espace Malraux – scène nationale / financé par le Département),
3. *Les expositions itinérantes* (pilotees par la Fédération des œuvres laïques, financées par le Département),
4. *Artistes au collège* (pilote par le Département et co-financé avec la DRAC et le Rectorat),
5. *Le centre artistique départemental* : à l'issue de résidences d'artistes, le Département organise régulièrement des chantiers-spectacles à destination des scolaires.

Le dispositif « **artistes au collège** » est conçu comme **un parcours complet via une présence artistique longue au sein des établissements**. Ce dispositif vertueux et plébiscité par de nombreux collèges connaît une expansion dans de nombreux territoires de Savoie (de 15 collèges en 2016 à 22 collèges en 2023). Le financement de ce dispositif par le biais des contrats départementaux a cependant montré sa limite. Il ne permet pas d'assurer l'équité et la cohérence sur tout le territoire en tenant compte des bassins de populations et des besoins différenciés selon les communes. **Afin d'assurer une répartition du dispositif Artistes au collège plus équitable sur le territoire, il est envisagé de retirer des contrats départementaux le financement du dispositif.**

② Mieux partager les enjeux de l'EAC entre les parties prenantes, les élus et les territoires

Dans les territoires qui bénéficient d'une CTEAC (Cœur de Tarentaise, Maurienne, Avant-pays-Savoyard, Arlysère), le partage d'objectifs et la mise en commun de moyens financiers et humains, entre les partenaires institutionnels (Département, Région, communautés de communes, CSMB, Rectorat, CAF...) est facilité. Néanmoins, Le Département ne finance pas directement les CTEAC mais fait valoir ses actions de droits communs et son expertise.

Pour une meilleure cohérence territoriale des projets d'EAC déployés, il convient de mieux inclure, dès la genèse des projets, les acteurs culturels identifiés sur la commune ou EPCI concernés : EEA, médiathèque, MJC, salle de diffusion, festivals, associations de pratiques amateurs... Recenser les projets existants, partager les objectifs, définir des actions qui ne viennent pas « concurrencer » les initiatives locales, mais les compléter, dans une logique de circuits courts. Ceci implique de modifier la gouvernance des projets d'EAC pilotés par le Département, en l'orientant vers une démarche plus territorialisée. Là encore, le rôle du coordinateur culturel de territoire est prépondérant pour accompagner le Département et les acteurs locaux dans cet échange.

③ Mesurer l'impact des actions auprès des collégiens

Afin de mesurer l'impact social des actions d'EAC déployées dans les territoires, le Département mettra en place des outils d'évaluation qualitatifs, avec la complicité de l'éducation nationale pour mesurer :

- La satisfaction des élèves, les changements de comportement ou le développement de nouvelles pratiques chez les jeunes ;
- L'acquisition des connaissances artistiques ;
- Si l'EAC contribue à la résolution de problématiques internes au collège ;
- La satisfaction des équipes éducatives et des artistes.

La cartographie ainsi obtenue permettra de définir si des évolutions sont nécessaires ou si des « zones blanches » demeurent dans certains territoires.

④ Donner de la visibilité aux actions d'EAC

Les différents outils d'EAC en direction des collégiens, cités plus haut, sont pilotés, soit par le Département, soit par des partenaires qui agissent sur toute la Savoie. Il apparaît donc opportun de rendre davantage visible l'action départementale en faveur des collégiens.

B/ ORIENTATIONS

→ Offrir à chaque collégien un parcours artistique comprenant au moins un pilier de l'EAC :

Le Département a pour ambition qu'à chaque année scolaire, **chaque élève** ait eu au moins une rencontre avec 1 artiste, ou ait fréquenté un lieu ou ait bénéficié d'un temps de rencontre avec une œuvre. Grâce au parcours il pourra être spectateur, pratiquer, acquérir de l'esprit critique, découvrir des univers artistiques multiples.

→ Aider à l'épanouissement de l'élève

L'expérience artistique est vectrice de dialogue entre les élèves et avec leurs enseignants. Elle contribue à l'épanouissement de l'élève, à nommer ses émotions, à trouver sa place dans un collectif, à développer le bien vivre ensemble. La rencontre artistique peut également l'amener à s'interroger sur le monde qui l'entoure et à agrandir sa conscience citoyenne.

EXEMPLE

La Principale du collège des Échelles constate des problèmes de violence vis-à-vis des jeunes filles de l'établissement. Via le dispositif Artistes au collège, le Département et l'Education nationale lui proposent d'accueillir une compagnie de théâtre qui proposera aux élèves de 5^e divers ateliers de pratique artistique autour du corps, de l'estime de soi, de la question du genre. La compagnie propose des ateliers de théâtre forum dans lesquels les collégiens jouent leur propre rôle et ensuite les intervertissent.

→ Améliorer la connaissance de l'offre culturelle du territoire et donner envie aux jeunes de fréquenter des lieux de diffusion et/ou d'avoir une pratique autonome (hors collège)

Avec la complicité du collège et du professeur référent culture, informer les jeunes sur les offres de diffusion artistique (concerts, spectacles, expositions, festivals...) dont ils peuvent bénéficier sur leur bassin de vie et organiser des rencontres avec les acteurs culturels de leurs territoires pour développer leur envie de faire et de découvrir.

Mieux s'appuyer sur l'espace numérique de travail pour communiquer auprès des familles : informer sur la résidence en cours (classes concernées), les temps forts (tous les collégiens), la présence éventuelle de la compagnie sur le territoire (spectacle, expositions, rencontres...).

EXEMPLE

En début d'année scolaire, une information sur la carte OKAY Savoie, le Pass' Culture, et l'offre culturelle du territoire est organisée à la pause méridienne pour l'ensemble des élèves par le professeur référent culture et le Département. Cette information est relayée également sur l'ENT pour en informer directement les familles.

→ Impliquer davantage les acteurs locaux culturels et médico-sociaux dans les résidences de territoire

Comme indiqué plus haut, il s'agit de construire les projets, dès leur genèse, en impliquant les acteurs culturels ressources sur le territoire concerné en prenant en compte les actions existantes et en partageant les objectifs communs.

La rencontre intergénérationnelle et l'inclusion des publics à besoins spécifiques fait partie des objectifs que le Département souhaite atteindre dans les territoires. Aussi, dans le cadre d'artistes au collège, il s'agira de proposer au moins 1 projet inclusif et/ou intergénérationnel sur chaque territoire en s'appuyant sur les structures sanitaires et médico-sociales.

EXEMPLE

Le collège de La Rochette souhaite travailler autour du mouvement avec ses classes de 3^e. La compagnie de danse I Wanna Be est choisie. Elle est également sollicitée par le CAC du Val Gelon pour des ateliers à destination des publics de l'EHPAD, de l'IME, et des écoles. La compagnie propose un projet global qui va permettre à tous de se rencontrer. La présence artistique de la compagnie va rayonner sur l'ensemble du territoire. Des temps forts auront lieu avant l'été : la restitution des élèves de 3^e devant les écoles, et les résidents de l'EHPAD, un spectacle associant des élèves de l'EEA, l'IME et des personnes âgées.

→ Communiquer auprès du territoire et des élus

Afin de mieux faire connaître les actions d'EAC sur chaque territoire de Savoie, différentes modalités pourront être étudiées :

- Courriels d'information dédiés aux élus départementaux des territoires concernés
- Articles de presse, reportages dans Savoie mag, presse locale, communication municipale...,
- Inviter les élus lors de temps forts / restitutions des élèves,
- Associer les structures culturelles au projet et organiser les restitutions dans leurs locaux (MJC, bibliothèques, EEA...) et y inviter les habitants.

2.1.3. Avec et pour les personnes fragiles : donner accès, faire participer, créer du lien

Créés à l'initiative du Département et réunissant des opérateurs culturels, éducatifs, socio-culturels et médico-sociaux par secteur, les comités d'action culturelle (CAC) sont des instances ouvertes et propices à l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle. (EAC)

Un CAC est **un outil au service des habitants** sur un territoire. Il s'adresse particulièrement aux personnes à besoins spécifiques issues des structures sanitaires, médico-sociales, sociales ou socio-éducatives comme les personnes âgées, les personnes handicapées physiques, psychiques et sociales, la petite enfance, les personnes sous main de justice, les personnes hospitalisées dans les centres hospitaliers départementaux et les personnes fréquentant les structures socioculturelles. Un CAC a pour objectif de **mettre en lien des partenaires de différents horizons, pour permettre un accès à la culture pour les publics les plus éloignés ou empêchés et ainsi faciliter la mixité des rencontres entre les habitants d'un territoire.**

Le périmètre des CAC est variable dans l'espace et dans le temps. Il relève d'un état d'esprit et d'une envie de travailler ensemble. Il est implanté sur un bassin de vie. À ce jour, il existe 15 CAC répartis sur le territoire en Savoie. Deux sont en cours de construction pour un début des actions prochainement. (Voir annexe 3).

Ils permettent :

- D'impliquer un public large et intergénérationnel,
- De développer des projets contribuant à la cohésion sociale sur le bassin de vie concerné,
- De travailler en réseau pour associer autant que possible les habitants.

Les CAC impliquent également les établissements d'enseignements artistiques, les acteurs culturels locaux (ensembles de pratique amateur, lieux de diffusion...), les bibliothèques et médiathèques, les cinémas ainsi que les compagnies artistiques locales, des écoles primaires du territoire, des collèges et des lycées.

Leur animation est multiple : coordination culturelle du territoire (syndicats de territoire, communautés de communes...), structures partenaires sanitaires, médico-sociales, socio-éducatives et/ou artistiques. Chaque projet est coconstruit, co-porté et co-financé par l'ensemble des partenaires.

L'étude préalable a relevé des disparités dans le fonctionnement des comités d'actions culturelles. Selon les territoires, l'engagement des élus, la présence ou non d'un poste de coordination culturelle locale et le rayonnement des structures partenaires, l'animation du CAC sur chaque bassin de vie est

différente. Les comités d'actions culturelles ont été reconnus, suite à la concertation, **comme un dispositif d'avenir mettant en évidence de vrais impacts positifs pour les habitants**. Le Département est apprécié pour son rôle d'instigateur, d'animateur et d'expertise.

A/ ENJEUX

① Renforcer les comités d'action culturelle comme levier de politiques culturelles locales.

- Inciter au déploiement des CAC sur les bassins de vie où des initiatives d'actions culturelles locales s'expriment (par les élus, ou par des acteurs socio-culturels ou sanitaires et sociaux, les acteurs culturels) afin de permettre la mixité des rencontres entre les habitants ;
- Sensibiliser aux enjeux et aux conditions de réussite d'un CAC auprès des élus locaux et des parties prenantes ;
- Mieux informer sur les sources de financement des CAC : les communautés de communes via les financements dédiés, les communes, le Département via les contrats départementaux, les financements des EEA, artistes au collège, projets de territoire, la DRAC via les conventions EAC, la CNSA et la conférence des financeurs, la Région par l'intermédiaire des financements culture & santé.

② Mieux définir l'articulation entre les CTEAC et les CAC et le rôle du Département sur le long terme.

- Faire des CAC des outils au service des conventions de territoire pour l'éducation artistique et culturelle. Au sein d'une communauté de communes, signataire d'une CTEAC, plusieurs CAC déployés dans des bassins de vie différents peuvent répondre à des objectifs communs. Ils sont une offre culturelle de proximité au plus près des habitants.
- Comme indiqué au point 2.1.2, il convient de mieux partager les enjeux de l'EAC entre les parties prenantes, les élus et les structures existantes sur les territoires. Ceci implique de modifier la gouvernance des projets d'EAC pilotés par le Département, en l'orientant dans une démarche plus territorialisée et de permettre la mise en place de CAC, outil spécifique de cette réalisation.

EXEMPLE

La vallée de la Maurienne est dotée de 5 comités d'action culturelle : 1 à l'échelle de chaque communauté de communes, coanimés par le Département de la Savoie et, depuis 2019, par le Syndicat de Pays de Maurienne. Ces comités réunissent des opérateurs culturels (EEA Maurienne, bibliothèques, lieux de diffusion), des acteurs médico-sociaux (EHPAD, associations de personnes en situation de handicap, centres socio-culturels, maison sociale du Département...), des collectivités (services jeunesse, petite enfance ou culture de communes ou communautés de communes...) et l'éducation nationale (DSDEN pour les écoles primaires, collèges, lycées) par secteur intercommunal.

Une CTEAC a été signée en 2022 et permet l'accueil de 2 compagnies artistiques sur tout le territoire jusqu'en 2024. Les différentes propositions artistiques sont coordonnées par les CAC avec l'aide d'un pilotage général du projet par le Syndicat de Pays de Maurienne.

③ Donner de la visibilité aux CAC

Chaque CAC est différent par son volume de projets, les partenaires impliqués, l'engagement des élus locaux, le nombre de publics touchés... Il convient de mieux valoriser les actions déployées par les CAC au sein de leurs territoires d'implantation, mais également à l'échelle départementale, particulièrement en direction des élus départementaux.

Rendre visible les actions d'un CAC permet aux habitants, aux acteurs d'un territoire de mieux s'en emparer et d'être force de propositions et d'initiatives. C'est un cercle vertueux.

B/ OBJECTIFS

→ Sensibiliser les élus locaux porteurs et souteneurs des CAC

Développer un CAC ne peut se faire sans la volonté politique des élus locaux et une coordination étroite avec les conseillers départementaux du canton concerné. Ceci implique de :

- Former les élus et les responsables de structures sur les bienfaits de l'EAC et de la santé culturelle,
- Informer sur les dispositifs d'aides existants : Savoie en scènes, conférence des financeurs aides régionales...,
- Aider à la mise en place d'une mission de coordination culturelle dans les structures sanitaires et médico-sociales.

→ Se doter d'une coordination culturelle à l'échelle du territoire

Chaque CAC doit être coordonné à l'échelle du territoire (EPCI le plus souvent) par une personne ressource identifiée, dont la mission est clairement définie. C'est une condition de réussite du projet : un interlocuteur pour le Département, les élus locaux, les partenaires qui a la connaissance du projet global de territoire et des différents acteurs. Il met en synergie, rassure les différents partenaires et assure un suivi du projet.

→ Mettre en place une gouvernance partagée par CAC

Toutes les actions pensées, coordonnées et mises en œuvre au sein des CAC doivent pouvoir être construites par l'intermédiaire d'une prise de décision partagée par les différents partenaires et élus mobilisés ; la mise en place d'outils de gouvernance partagée en ce sens est nécessaire au bon fonctionnement de tous les CAC pour faciliter l'émergence des projets et des financements associés en portant une attention toute particulière sur les différents calendriers de fonctionnement des structures partenaires (EEA, structures médico-sociales, éducation nationale,...).

→ Soutenir l'émergence de projets par les habitants et par les territoires

Pour permettre l'émergence des projets par les différents protagonistes dans les territoires, il est nécessaire de :

- Former les acteurs locaux à l'accueil d'artistes professionnels en résidence,
- Former les structures culturelles et artistiques à l'accueil des personnes à besoins spécifiques,

- Sensibiliser les structures locales à la pertinence de l'art dans le soin et plus particulièrement à la notion de santé culturelle,
- Accueillir les habitants et les bénéficiaires des différentes structures partenaires au sein des CAC.

→ **Faire connaître auprès des habitants et des élus l'action des CAC et la présence artistique sur les territoires**

Communiquer à l'échelle départementale :

- Courriels d'information dédiés aux élus départementaux, aux directions des structures sanitaires et médico-sociale des territoires concernés, renvoyant vers **culture.savoie.fr**,
- Articles de presse, reportages dans Savoie mag, presse locale, communication municipale...,
- Inviter les élus, les habitants, les partenaires des CAC lors de temps fort / restitutions des projets portés par les membres des CAC.

Valoriser les réseaux locaux de communication pour informer le plus grand nombre.

La création de nouveaux outils est sans doute à mettre en œuvre pour permettre à toutes les générations et à tous les habitants du territoire d'être informés de l'existence des CAC : via les partenaires et les collectivités impliquées, trouver des modes de transmission de l'information pour tous les habitants du territoire.

→ **Proposer une aide financière dédiée simple pour les acteurs des CAC**

Il est nécessaire de faciliter le financement des CAC en développant une modalité simple et spécifique aux actions mises en œuvre. Ce financement devra permettre un accompagnement équitable à l'ensemble des territoires, tenant compte des possibilités actuelles (contrats départementaux, conférence des financeurs, fonds propres aux structures partenaires, Interstices,...), mais facilitant par son versement sans contrainte calendaire pour développer plus d'actions tout au long de l'année en mobilisant de nombreuses personnes et s'adapter ainsi aux contraintes des structures sanitaires et médico-sociales dont le fonctionnement ne peut être forcément calé au calendrier scolaire.

Ce financement devra être décidé à l'échelle territoriale dans une cohérence globale incitant la participation des acteurs locaux, renforçant ainsi la coordination des actions à l'échelle du territoire par la création d'une ressource locale dédiée.

2.2. ENCOURAGER LES HABITANTS À L'INITIATIVE ARTISTIQUE : APPRENDRE ET PRATIQUER

Pour permettre à tous les Savoyards de pouvoir pratiquer selon leurs besoins et leurs envies, le Département s'appuie sur un réseau d'établissements d'enseignements artistiques (EEA) et sur des structures ressources sur le territoire.

2.2.1.auprès des EEA : en faire des lieux de découverte, de partage et d'apprentissage

Le soutien apporté aux EEA constitue un point d'ancrage historique de l'action culturelle du Département. Par leur mission première de formation aux pratiques artistiques, ces établissements favorisent la qualité et la proximité d'une offre culturelle, accessible au plus grand nombre.

L'étude préalable a mis en lumière :

- La structuration ancienne du réseau d'établissements, avec un maillage territorial et une bonne intégration des structures à leur territoire. La fréquentation est stable et supérieure à celle de départements voisins par rapport au nombre d'habitants (Ain, Isère). Le soutien financier du Département de la Savoie est également important en comparaison à d'autres Départements.
- Une diversité de structures par leurs statuts, leurs tailles, leurs projets pédagogiques, leurs aires de rayonnement ou leurs moyens.
- Une consolidation de certaines structures grâce à des logiques de mutualisation sur les territoires, permettant de pérenniser l'enseignement et l'emploi. L'objectif d'accès au plus grand nombre est soutenu par le Département dans une animation de proximité du réseau, la mise en place de formations, l'accompagnement et le conseil des structures.

Au-delà de l'étude réalisée par ENEIS, la DDAC a animé 2 réunions participatives du réseau des EEA qui ont permis d'alimenter la réflexion.

A/ ENJEUX

① Dynamiser l'action des EEA sur les territoires dans un contexte contraint et en évolution

En Savoie, ces établissements conduisent une mission d'enseignement en musique, danse, théâtre et arts plastiques avec pour objectif principal **de former des amateurs autonomes**, mais ils contribuent également à l'objectif **d'une éducation artistique et culturelle (EAC) généralisée** et tiennent un rôle dans l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur.

La pratique artistique est un vecteur de partage, de plaisir et d'épanouissement personnel, auquel tous les habitants doivent pouvoir accéder selon leurs besoins. Les notions de créativité, de plaisir d'apprendre et de faire doivent être davantage au cœur des projets des EEA. Ils ont, à ce titre, un enjeu de valorisation et de visibilité à relever afin d'être identifiés dans leurs bassin d'implantation comme des acteurs de la pratique artistique de loisir.

A travers son soutien, le Département souhaite accompagner les EEA dans la prise en compte des enjeux actuels : évolution des pratiques culturelles et de la typologie de publics accueillis (très jeune public, adultes, personnes avec des handicaps visibles et invisibles...), difficultés de recrutement, prise en compte des enjeux des territoires. L'objectif demeure de **favoriser l'accès de tous à la culture** et de **diversifier les publics touchés**, en **renouvelant notamment l'offre pédagogique**.

② Adapter l'animation du réseau des EEA

L'animation du réseau des EEA à l'échelon départemental demeure un point fort de l'accompagnement du Département, il permet de partager des informations, expériences et problématiques, de faire vivre des dynamiques communes, d'initier des projets collectifs départementaux. Sa mise en œuvre se fait de différentes manières (réunions, espace collaboratif...) et tend à devenir **plus participative** pour mieux **définir collectivement ce qui fait réseau entre les acteurs**.

Une coordination entre les EEA d'un même bassin de vie existe également sur certains territoires pour la conduite de projets communs, cette démarche pourra être développée et accompagnée.

De **nouvelles structures hors réseau** proposant **une offre complémentaire et/ou sur une zone non couverte pourront être identifiées et accompagnées**, il conviendra de construire la manière d'accompagner leur action en lien avec le réseau.

Le Département veut recentrer son action sur l'animation du réseau, l'accompagnement de proximité et déléguer la coordination et l'organisation du brevet d'études musicales départemental (épreuves de fin de second cycle). Cette démarche a déjà été initiée, il convient de la conduire à son terme.

Au sein de ce réseau, la Cité des arts (Chambéry) tient une place particulière. Cet établissement, classé Conservatoire à rayonnement régional par l'État, a vocation à rayonner sur l'ensemble du département et à tenir un rôle ressource sur certaines missions : accueil d'élèves issus des autres EEA en 3^e cycle, formation, réflexions sur l'enseignement artistique...

③ Apporter un soutien adapté et incitatif aux EEA

Afin de soutenir de manière plus cohérente les EEA, le Département souhaite apporter un accompagnement plus incitatif. Les EEA appartenant au réseau départemental partagent les objectifs du schéma départemental et les déclinent dans leur projet d'établissement qui demeure propre à la structure, avec ses spécificités, liées à ses caractéristiques, son territoire d'action, ses enjeux, ses besoins...

Tout en s'appuyant sur l'existant, le Département souhaite également prendre en compte la **dynamique mise en place par chaque EEA pour faire évoluer les points à améliorer**, identifiés conjointement. Un dialogue et un partage d'objectifs avec l'EEA et les autres financeurs locaux apparaît pertinent afin de prendre en compte les enjeux du territoire.

Un conventionnement pluriannuel est établi sur des objectifs communs et des objectifs spécifiques partagés par le Département, l'EEA et son territoire d'action. Cette convention engage les parties sur la période, dans le respect du principe d'annualité budgétaire. Le soutien financier annuel prend en compte ces objectifs, les projets en cours et les perspectives d'évolution de l'EEA. A la fin de la période, un bilan conjoint sera effectué pour évaluer l'action sur la période.

B/ ORIENTATIONS

① Soutenir le développement d'une offre pour tous les publics

→ Affirmer le rôle de l'EEA en matière d'Education Artistique et Culturelle

La conduite de projets d'éducation artistique et culturelle fait partie intégrante des missions des EEA, dans un contexte de forte demande d'interventions hors les murs.

Des actions sont conduites à destination du public scolaire principalement, mais aussi des publics petite enfance, personnes âgées... Ces interventions prennent différentes formes (diffusion artistique, ateliers de pratique, parcours d'intervention) et contribuent à une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, porteuse de découverte et de plaisir partagé.

Une attention particulière sera apportée :

- aux interventions à destination de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
- aux actions vers les publics éloignés et à besoins spécifiques.

Les EEA ont développé ces dernières années des ateliers d'éveil et de sensibilisation à destination de l'enfance en leur sein, il convient de poursuivre cette démarche, de la structurer et éventuellement de l'étendre en dehors de l'établissement.

Les EEA construisent ces actions **en lien avec les dispositifs** (CTEAC, CAC, Artistes au collège, dispositif local...) **et les structures culturelles** (lieux de diffusion...) présents sur le territoire.

EXEMPLE

Aurélié, maman d'un enfant de 2 ans fréquente régulièrement le lieu d'accueil enfants parents de sa commune. L'école de musique y propose régulièrement des ateliers d'éveil musical enfants/parents.

→ **Faire découvrir la diversité des disciplines et des instruments enseignés.**

Grâce au renforcement des **parcours découverte** il s'agit de favoriser la sensibilisation à l'ensemble des disciplines et instruments, et à la mise en place **d'orchestres à l'école dans une logique de passerelle** avec les pratiques au sein de l'EEA.

EXEMPLE

Hugo, 11 ans, a découvert la musique dans un orchestre à l'école en CM1 et CM2 dans une école classée REP. Il souhaite continuer la musique au collège. Son inscription à l'EEA de sa commune est facilitée : présentation de l'EEA au sein de l'école et incitation à s'inscrire, inscription prioritaire, possibilité de louer un instrument à prix modéré... Et grâce au Département, il peut payer une partie de son inscription avec la carte OKAY Savoie.

→ **Disposer dans chaque EEA de personnels qualifiés pour intervenir auprès de différents publics et assurer la coordination de projets**

Le Département peut accompagner les EEA à identifier et lever les freins potentiels à ces actions (manque de compétences, temps de coordination de projets) en nouant des liens avec les centres de formation des musiciens intervenants, proposant des temps de formation, en prenant en compte un temps de coordination dans le financement des projets... L'EEA peut aussi collaborer avec des intervenants artistiques extérieurs pour certains projets.

→ **Favoriser l'inclusion dans la structure et si besoin l'adaptation des parcours**

EXEMPLE

Anna, 10 ans, est porteuse d'un handicap mental et souhaitait pratiquer la musique. Ses parents ont rencontré le directeur de l'EEA de leur territoire, elle bénéficie désormais d'un cours de percussion au sein de la structure et participe à la chorale.

→ **Favoriser l'accessibilité financière de l'offre afin de diversifier les publics**

Chaque EEA est incité à faciliter l'accès au plus grand nombre à son offre. Il propose une politique tarifaire modulable en fonction des revenus des adhérents. Par ailleurs, il veille à mettre en place d'autres actions : un niveau de tarification abordable, des tarifs dégressifs, l'utilisation d'un dispositif local d'aide, du **Pass culture** et de la future **carte OKAY Savoie**, la location d'instruments à faible prix.

→ **Garantir la pérennité du maillage territorial des EEA**

Les structures accompagnées actuellement permettent une bonne couverture du département, dans une logique d'équité territoriale. Elles contribuent à la présence de lieux culturels de proximité. Le Département est attentif à cet objectif dans le soutien apporté et prend en compte les spécificités territoriales (ruralité, taille de la structure, interventions en quartier prioritaire...).

→ **Mieux valoriser l'offre des EEA et le rôle de la pratique artistique dans l'épanouissement de chacun**

Faire connaître les EEA est un défi pour que chaque habitant se décide à **oser pratiquer** et à franchir les portes de l'école de musique de son territoire. Des journées de type « portes ouvertes » peuvent être organisées pour faire connaître l'EEA sur son territoire. La valorisation de certains projets fédérateurs est aussi un moyen d'illustrer les missions de l'EEA. Le Département s'attachera à rendre plus visible et à mettre en lumière les EEA qui jalonnent le territoire départemental.

② Favoriser un enseignement de qualité, innovant et adapté aux besoins

→ **Pérenniser une offre de parcours d'enseignement artistique qui :**

- permette une formation globale de qualité et une progression régulière,
- place la pratique collective au cœur du projet.

Cette offre peut être un parcours en cursus diplômant ou non, s'inscrivant dans les préconisations du schéma national d'orientations pédagogiques ou les adaptant au projet pédagogique de la structure. Dans tous les cas, le parcours doit s'inscrire dans une dynamique de progression régulière pour l'élève, avec une évaluation de ses compétences.

Chaque EEA doit disposer d'un **projet d'établissement**, qui s'inscrit dans les objectifs du schéma départemental, dans lequel il définit son projet global, le contenu de ses parcours, l'offre de pratique, la manière d'évaluer les compétences et ses perspectives d'évolution. Il doit impliquer les enseignants dans les réflexions pédagogiques et être élaboré dans une démarche de concertation des différents acteurs et partenaires concernés (financeurs, usagers, personnel, institutions culturelles et éducatives...) afin d'être le fruit d'un travail collectif.

Les EEA sont **fortement incités à placer la pratique collective** au cœur de la formation **dès le début de la pratique artistique** (développement des ensembles, pédagogie de groupe). Faire partie d'un groupe et travailler en collectif favorisent les apprentissages, la motivation, le plaisir de partager et l'épanouissement des élèves. Pour la grande majorité des élèves, c'est la pratique d'ensemble qui sera le cadre privilégié d'une future pratique amateur autonome.

Il semble opportun de poursuivre la **diversification des propositions de pratiques collectives** en termes d'esthétiques et de croiser les disciplines pour élargir l'offre.

Le Département est attentif à la capacité de l'EEA à se doter d'un personnel qualifié afin d'assurer une qualité d'enseignement.

→ **Encourager des propositions innovantes et attractives pour répondre aux nouveaux besoins des habitants.**

Le constat est partagé d'une tendance à la baisse de la motivation des élèves, notamment à l'adolescence, et de contraintes croissantes de disponibilité. Afin de favoriser la poursuite des pratiques et toucher de nouveaux publics, il semble nécessaire de réfléchir dans chaque EEA, en fonction des besoins ressentis, à :

- Aménager les parcours existants,
- Développer des formats plus souples, alternatifs,
- Rendre la pratique plus attractive (projets participatifs, pratique collective, goût de la scène, innovations pédagogiques, etc.).

EXEMPLE

Sofiane, 42 ans, souhaite intégrer un groupe de percussion, mais il n'a jamais pratiqué. L'EEA de son territoire lui propose un atelier de percussion de rue qui accepte les participants sans prérequis.

EXEMPLE

Audrey, 35 ans, se remet à la clarinette après 15 ans sans pratiquer. Maman de 2 enfants en bas âge et habitant un petit village de montagne, elle ne peut pas se déplacer toutes les semaines pour aller à son cours de clarinette. Son EEA lui propose un cours tous les 15 jours et des stages de pratique collective durant certains week-ends.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à :

- Intégrer la **créativité** dans le projet pédagogique en tant qu'**outil d'apprentissage dès le début de la pratique** (pas uniquement dans des projets ponctuels) et valoriser ces démarches.
- Favoriser la **prise en compte du numérique** comme d'une question transversale, source d'évolution pédagogique et de création, au-delà de la musique assistée par ordinateur ou des musiques actuelles, en développant son usage à bon escient (enregistrement...).
- Diversifier l'offre vers de nouvelles esthétiques et pratiques émergentes.

Des propositions peuvent être faites sous différentes formes (pratique régulière – actions de sensibilisation ponctuelles comme des stages ou ateliers...), en lien avec des partenaires (établissements scolaires, structures du secteur socio-culturel...).

→ **Sensibiliser les élèves à l'offre culturelle de leur territoire, grâce à « l'école du spectateur »**

Au cours de leur parcours, il est intéressant de nourrir l'intérêt des élèves pour la vie artistique via des actions de type « école du spectateur ». L'établissement incite les élèves à assister à des spectacles, en nouant des partenariats avec des lieux de diffusion, festivals de sa commune, ou en organisant des rencontres avec des artistes.

→ **Accompagner les EEA à la formation des enseignants**

Afin de répondre au besoin de formation des enseignants exprimé dans l'étude, les actions suivantes sont identifiées :

- un soutien financier du Département au Cefedem de Lyon au titre de sa formation en cours d'emploi au diplôme d'état de professeur de musique, afin que des enseignants savoyards puissent se former.
- des journées professionnelles/formations à destination des équipes pédagogiques, pouvant être proposés par le Département et/ou des structures ressource (Cité des arts, Apejs...).
- la mise en place par chaque EEA de formations à destination de ses enseignants et/ou une incitation à suivre des formations proposées par les organismes de formation ou partenaires (CNFPT, Uniformation, Cefedem, CFMI...).

③ Renforcer le rôle ressource des EEA et leur coopération sur leur territoire

→ **Consolider le rôle ressource des EEA pour l'accompagnement des pratiques en amateur**

En matière d'accompagnement des pratiques en amateur, le Département souhaite que les EEA :

- Renforcent leur implication aussi bien auprès de structures qui portent des pratiques encadrées que d'amateurs ayant une pratique autonome. Cette action peut prendre différentes formes : mise à disposition de locaux, accompagnement de groupes, coaching, projets de pratique intégrant des amateurs, etc.
- Développent les passerelles entre les publics des EEA et les structures de pratique en amateur: incitation des élèves à intégrer des associations de pratique amateur, implication de l'EEA dans la mise en place d'orchestres d'apprentissage (mise à disposition d'enseignants), conduite de projets communs...

La fédération musicale de Savoie constitue un partenaire potentiel pour favoriser la rencontre de ces pratiques.

EXEMPLE

Benoît, 50 ans, joue dans un groupe avec des amis. Ils répètent dans son garage qui n'est pas insonorisé et n'arrivent pas à progresser pour pouvoir se produire à la fête de la musique. L'EEA de leur commune leur propose un local 2 jours par mois et des séances de travail avec un enseignant qui pourra les conseiller le temps de quelques répétitions.

→ **Encourager les EEA à s'inscrire dans la vie culturelle de leur territoire de manière partenariale**

Les EEA constituent un acteur culturel de référence, dont l'action s'inscrit dans la dynamique culturelle globale de leur territoire et les dispositifs existants (CTEAC, CAC...).

La mise en œuvre de projets passe par la **collaboration avec d'autres structures culturelles** (saisons culturelles, festivals, équipes artistiques, associations de pratique amateur, bibliothèques...), en complémentarité avec les propositions existantes, mais aussi par le développement de partenariats avec d'autres secteurs (socioculturel, éducation, social, sanitaire et social...).

Les EEA contribuent également à la **présence artistique** sur les territoires par **l'accueil d'artistes professionnels** en résidence ou pour des projets artistiques. Ils participent enfin à la vie artistique et culturelle en proposant des **spectacles et animations qui rayonnent** sur leur bassin de vie.

EXEMPLE

Zoé est animatrice au sein d'un EHPAD. Elle aimerait sensibiliser les résidents à la danse pour la prévention des chutes. L'EEA de son territoire ne propose pas de cours de danse mais accueille cette année une compagnie de danse, dans le cadre du comité d'actions culturelles. Des ateliers de pratique ont pu être proposés dans l'EHPAD aux résidents qui pourront également assister au spectacle de la compagnie dans la salle de spectacle de la commune voisine.

→ **Accompagner les EEA qui souhaitent collaborer et se structurer à une échelle supra communale**

Le Département poursuit l'objectif d'une structuration de l'offre culturelle des EEA, dont l'aire de rayonnement dépasse la plupart du temps la commune d'implantation de l'établissement. On dénombre une majorité d'établissements territoriaux et d'établissements bénéficiant de financements intercommunaux ou de plusieurs communes.

Un des enjeux du schéma est d'accompagner les dynamiques de collaborations et les évolutions des structures : partage d'expériences, soutien à des projets artistiques communs à plusieurs structures d'un bassin de vie, accompagnement des projets de mutualisation (enseignements, ensembles, enseignants), de changement de statut et de regroupement d'établissements à une échelle intercommunale.

2.2.2. Auprès des structures ressources : donner envie de pratiquer et d'oser les arts

Pratiquer un art dans un cadre de loisir constitue un enrichissement personnel, une expérience artistique, une ouverture culturelle et une source de lien social.

Le Département intervient actuellement en soutien de la pratique en amateur à travers un rôle d'impulsion auprès des EEA, qui ont principalement pour mission de former des futurs amateurs, mais également en lien avec la fédération musicale de Savoie, Arc en cirque et l'Apejs, soutenus financièrement à ce titre. Ces associations, qualifiées de structures ressources, constituent des partenaires privilégiés pour développer le plaisir de pratiquer un art.

A/ ENJEUX

① Accompagner l'évolution des pratiques

La notion de pratique amateur recouvre des réalités assez diverses. L'approche souvent retenue est celle d'une pratique suivie, volontaire, collective, avec l'objectif d'une présentation à un public, qui correspond bien à une partie des ensembles amateurs existants, souvent structurés en association (harmonies, chorales, compagnie de théâtre amateur...). L'évolution des pratiques souligne cependant le développement de pratiques moins structurées, voire même individuelles, et un désir parfois de pratique plus ponctuelle, au projet. La question du champ d'action de la collectivité et des structures ressources se pose alors afin de déterminer quelles pratiques peuvent être accompagnées.

Par ailleurs, l'état des lieux a souligné une baisse ressentie de la pratique chez les adolescents, il convient de s'interroger sur cette tendance et d'imaginer des actions pour donner envie de pratiquer. A l'inverse, les sollicitations d'adultes sont plus marquées pour un accompagnement en adéquation avec leurs besoins.

② Permettre une meilleure lisibilité des aides départementales

L'étude a souligné le manque de connaissance des soutiens possibles du Département en matière de pratique en amateur.

Un dispositif d'aide à la pratique artistique et culturelle, inclus dans les contrats départementaux, permet notamment de soutenir des projets de groupements d'artistes amateurs. Il concerne des projets ou productions artistiques conduits dans un souci de progression et d'ouverture culturelle des pratiquants. Les projets favorisant une ou plusieurs rencontres entre amateurs et artistes professionnels sont privilégiés.

Des dispositifs nationaux ou régionaux sont également proposés régulièrement (plan fanfare, fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs...), qui peuvent être portés à la connaissance des structures concernées.

③ Préciser les attentes du Département vis à vis des acteurs ressources

Le soutien à la pratique amateur fait partie des missions des associations partenaires soutenues par le Département, qui portent une action structurante à l'échelle départementale en la matière. Les attentes relatives à cet objectif sont à préciser avec chaque partenaire et seront formalisées dans le cadre de leur renouvellement de conventions d'objectifs. Le Département pourra également identifier d'autres structures ressources potentielles qui jouent un rôle dans le développement des pratiques en amateur afin de couvrir plus largement les champs artistiques et la diversité des publics.

B/ ORIENTATIONS

→ **Consolider les passerelles entre les EEA et les pratiques artistiques en amateur**

Cf. partie 2.2.1/B/3

→ Renforcer la fonction ressource et de tête de réseau des structures partenaires

Les structures ressources identifiées assument un rôle de structuration et de développement des pratiques. Elles doivent pouvoir :

- Fédérer les acteurs de leur domaine d'activité, favoriser la rencontre et animer le cas échéant ce réseau autour de thématiques communes ;
- Relayer de l'information, assurer une veille et apporter des conseils sur leur secteur.

EXEMPLE

La commune de X souhaite aménager une salle de cirque pour son association locale. L'association sollicite Arc en cirque pour obtenir des conseils sur la manière d'adapter le lieu aux différentes disciplines du cirque.

→ Contribuer au dynamisme et à la qualité des pratiques

Afin de contribuer aux enjeux d'évolution des pratiques et d'ouverture culturelle, les structures partenaires sont incitées à proposer différents types d'action :

- **Offre de formations et stages** pour les encadrants, afin de développer leurs compétences, mais aussi à destination des pratiquants,
- **Portage de projets fédérateurs** de sensibilisation ou d'approfondissement à des pratiques diversifiées. Ces projets partagés doivent contribuer aux enjeux de renouvellement des esthétiques et d'élargissement des publics. Ils permettent également la rencontre des pratiquants amateurs avec des artistes professionnels.

EXEMPLE

La FMS propose un stage autour du chant et des musiques du monde, accessible à tous les publics, quel que soit son niveau de pratique. En parallèle, une formation est organisée avec le même intervenant à destination des encadrants des pratiques en amateur et des EEA, afin notamment d'ouvrir le répertoire des chorales à cette esthétique.

→ Encourager les structures partenaires à être acteur des initiatives dans et avec les territoires

Le Département souhaite associer plus fortement les structures partenaires dans les territoires pour le développement de projets. Elles peuvent, quand cela se révèle nécessaire :

- Accompagner les projets des associations de pratique amateur et les démarches de développement des pratiques artistiques portées par d'autres acteurs culturels (coordinateurs culture, services culturels, lieux de diffusion, EEA...),
- Être partie prenante de projets sur les territoires impliquant des pratiquants amateurs (comités d'actions culturelles...).

EXEMPLE

Le comité d'actions culturelles du territoire X, porté par le coordinateur culturel du territoire, souhaite conduire un projet autour des musiques électroniques. Il sollicite l'Apejs dans la phase de conception du projet afin de conseiller les partenaires du CAC sur le choix d'un artiste pour les interventions et la forme que peut prendre le projet.

PARTIE 3. POUR UNE OFFRE DE QUALITÉ : SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ET DES ARTS DANS LES TERRITOIRES

3.1. SOUTENIR CEUX QUI CRÉENT ET FABRIQUENT LES SPECTACLES POUR TOUS LES HABITANTS

3.1.1. Encourager et aider les artistes à créer

Le Département soutient depuis de nombreuses années des artistes professionnels partout en Savoie pour que :

- Les habitants aient le choix de spectacles et concerts selon leurs envies et leurs besoins ;
- Les Savoyards disposent d'une offre de spectacles de qualité et diversifiée ;
- Les spectacles puissent irriguer les territoires de Savoie.

Le soutien aux artistes se fait par le biais de subventions ou d'un accueil au centre artistique départemental (CAD) à Montmélián. Ce soutien a été largement salué par la concertation qui a été menée avec les équipes artistiques professionnelles savoyardes. Quelques enjeux ont été relevés.

A/ ENJEUX

① Favoriser le renouvellement artistique dans le domaine du spectacle vivant en Savoie.

Le vivier artistique est dense en Savoie. De nouvelles compagnies s'installent, ce qui est un signe positif et dynamique. Il convient de veiller au renouvellement des artistes en soutenant les initiatives et la structuration durable des compagnies.

② Maintenir et poursuivre le soutien aux équipes artistiques en place, dans un contexte de fragilisation de leurs activités.

La crise sanitaire 2020/2021, l'augmentation des coûts de l'énergie ou de certaines matières premières et la modification des comportements des spectateurs ont fragilisé les professionnels du spectacle vivant impactant à la fois les artistes et les lieux de diffusion. Les artistes doivent trouver des leviers pour limiter les coûts, optimiser leurs charges dans un contexte incertain.

③ Disposer d'un vivier artistique de qualité et diversifié pour irriguer les lieux culturels et plus largement les territoires.

Dans une logique de circuits courts, il s'agit de permettre aux habitants de bénéficier de la présence d'artistes à différents endroits de leurs territoires :

- Dans les lieux qui programment des spectacles en Savoie ;
- Dans les lieux « ressources » ou diverses structures accueillant du public. Au sein des établissements d'enseignements artistiques par exemple pour développer leurs pratiques, ou bien via un projet porté par un comité d'actions culturelles, au sein d'une médiathèque ou encore en développant des ateliers dans le cadre d'une CTEAC.

B/ ORIENTATIONS

→ Soutenir la structuration des équipes artistiques

Il existe un grand nombre de compagnies artistiques professionnelles en Savoie. Selon les années, entre 30 et 40 compagnies de spectacle vivant sont aidées par le Département. Chacune est différente, tant par son organisation, son volume d'activité que par le type de créations proposé (danse, théâtre, cirque, musique, arts numériques...). Le Département a identifié 3 niveaux de soutien aux équipes artistiques, selon leur activité, leur rayonnement et les actions déployées :

1. **Avec les équipes artistiques ancrées sur le territoire et reconnues à l'extérieur** : poursuivre le soutien financier en développant et précisant les objectifs des conventions pluriannuelles (rayonnement, structuration, mentorat...), en partenariat avec les autres niveaux de collectivité (État et Région).
2. **Avec les équipes artistiques structurées et bien ancrées en Savoie** : poursuivre le soutien financier au projet ou à l'aide à la structuration, en veillant à limiter le saupoudrage des crédits.
3. **Avec les artistes qui s'installent en Savoie et débutent leur activité professionnelle** :
 - encourager et soutenir des initiatives de repérage et d'accompagnement à l'émergence (journées professionnelles, lancement d'un incubateur ou de pépinières, organisation de « tremplins » ...),
 - favoriser la mise en réseau avec des acteurs de la programmation et les structures de formation professionnelles (Arc en cirque, Apejs),
 - poursuivre et renforcer l'accompagnement via le centre artistique départemental (résidences financées, accompagnement « sur mesure » ou formations ciblées pour les équipes émergentes).

→ Soutenir l'accueil de temps de création dans les territoires

Pour que les artistes puissent créer partout en Savoie, il est nécessaire de :

- Mettre en place des **outils de repérage de l'offre** (les spectacles « dans l'œuf ») et de partager l'informations avec les lieux de diffusion et les acteurs des territoires (EEA, centres sociaux culturels) ;
- Faciliter les échanges entre structures de production (équipes artistiques) et les lieux d'accueil de spectacle ;
- **Soutenir des résidences de création dans les lieux et sur les territoires**, via un repérage des projets des équipes artistiques partagé avec le réseau des saisons culturelles ;
- Inscire **une conditionnalité de l'aide aux saisons culturelles « structurantes » à l'accueil d'équipes artistiques locales en résidence.**

EXEMPLE

La compagnie « des papillons dans la gorge » s'est créée en Savoie il y a 2 ans autour d'anciens élèves d'Arc en cirque et de l'Apejs. Après un premier spectacle de 30 min monté au sortir de leur formation, l'équipe souhaite créer un nouveau spectacle à destination des salles de spectacle avec une version adaptée au plein air. La jeune équipe cherche des partenaires et des fonds pour l'aider à le créer.

Le Département lui propose :

Un RDV pour partager un diagnostic sur ses objectifs et ses besoins.

Des contacts avec le réseau des saisons culturelles pour trouver d'autres partenaires,

Un accueil en résidence au CAD et dans un lieu partenaire assorti d'un soutien financier,

Des temps de formation ou de coaching ciblés en fonction de ses besoins (administration, communication, stratégie de diffusion, etc.).

Une présentation d'extraits de son spectacle à des professionnels en capacité de les accueillir

Une fois le spectacle terminé :

Une sélection dans « Savoie en scènes » pour faciliter la diffusion du spectacle sur les territoires.

Une diffusion en avant-scène des Estivales en Savoie, dans l'espace public, place du Château.

→ **Fédérer les équipes artistiques**

Pour aider les compagnies dans un contexte de fragilisation de leurs activités, il est nécessaire de soutenir et accompagner les initiatives en matière de mutualisation, de mise en réseau entre les artistes en Savoie. Le centre artistique départemental joue naturellement ce rôle en offrant la possibilité aux artistes d'assister au travail de leurs pairs.

Le site culture.savoie.fr est un outil de partage et de relais d'informations aux acteurs de la création.

3.1.2. Encourager et aider les artistes à diffuser leurs spectacles en Savoie et au-delà

A/ ENJEUX

Un rapport de la Cour des comptes diffusé en mai 2022 pointe **les difficultés de diffusion du spectacle vivant** à l'échelle nationale depuis quelques années. Cette situation a été amplifiée par la crise sanitaire de 2020 qui, après un arrêt brutal de la diffusion, a généré un véritable embouteillage de spectacles l'année suivante. Ces difficultés ont également été pointées lors de la concertation préalable au schéma unique et sont récurrentes dans les échanges réguliers entre le Département et les équipes artistiques savoyardes.

Parallèlement **les attentes du public évoluent**. Malgré le retour à la normale dans la fréquentation des lieux, on perçoit des attentes **en matière d'offre de proximité**, y compris en dehors des lieux institutionnels, encouragée par les crises énergétiques et écologiques (coût économique et impact carbone des déplacements des spectateurs). En France, de 2008 à 2018, la part des 15-24 ans déclarant avoir assisté à un spectacle dans l'année est passée de 51 % à 41 %. Ces phénomènes sont encore plus prégnants en Savoie compte-tenu des réalités géographiques du territoire (barrières naturelles, saisonnalités des déplacements).

① Renforcer la diffusion des créations des équipes artistiques locales, en veillant à l'équilibre territorial.

Le Département veille à ce que les artistes qui créent en Savoie puissent diffuser leurs œuvres de manière équitable sur le territoire, au plus proche des habitants.

② Aider les artistes qui se diffusent au-delà du territoire.

Le Département accompagne les artistes dont les créations s'exportent au-delà de la Savoie, pour la viabilité économique de leurs activités et la nécessaire reconnaissance des autres partenaires (État et Région).

B/ ORIENTATIONS

→ Renforcer la diffusion des équipes artistiques dans une logique de circuits courts

- Poursuivre et amplifier le dispositif [Savoie en scènes](#).
- Repérer et soutenir les initiatives d'itinérance artistique (concerts en roulotte, chapiteau itinérant...) qui permettent d'irriguer facilement le territoire et de se déployer dans les zones dépourvues de lieux de diffusion.
- Proposer des temps dédiés à la scène locale auprès réseau des saisons culturelles de Savoie

→ Accompagner les équipes artistiques dans des stratégies de diffusion efficaces

- Aider les équipes qui investissent des moyens humains et financiers pour participer à des événements de visibilité professionnelle ou qui déploient des stratégies pertinentes pour se faire connaître et diffuser leurs créations (opération presse, etc.).
- Proposer des formations aux équipes artistiques pour améliorer leur stratégie de diffusion : permettre aux équipes artistiques qui n'ont pas de personnel formé, expérimenté, disposant d'un solide réseau de diffusion, puissent acquérir les savoirs et compétences nécessaires afin de pouvoir mieux défendre leur travail artistique.

EXEMPLE

En 2022, la jeune compagnie de cirque ALTA GAMA a été sélectionnée pour jouer au OFF du festival Chalon dans la rue. De nombreux programmeurs viennent repérer des nouveaux spectacles lors de ce festival. Les compagnies sélectionnées dans le OFF ne sont pas rémunérées par le festival. La compagnie doit donc prendre en charge la rémunération et défraiements des artistes, des techniciens. La subvention de 3 500 € du Département a permis à cette jeune compagnie ne disposant pas d'une importante trésorerie de participer plus sereinement au festival. Bilan : quarante représentations optionnées de son spectacle soit une recette prévisionnelle de plus de 75 000 € sur l'année 2023.

3.2. SOUTENIR CEUX QUI DIFFUSENT LES SPECTACLES ET L'ART SUR LE TERRITOIRE POUR TOUS LES HABITANTS

Le Département soutient ceux qui diffusent le spectacle vivant sur le territoire. Il aide et accompagne sur tout le territoire savoyard :

- Des lieux de diffusion et/ ou des « saisons » culturelles,
- Des festivals.

L'étude a confirmé le rôle déterminant du Département dans l'aide à la diffusion, tout en pointant des ajustements nécessaires. Les attentes du Département en matière d'action culturelle, d'implantation territoriale, d'inclusion des publics doivent être précisées et les critères d'aide et d'éligibilités être adaptés en fonction.

3.2.1. Soutenir la diffusion de spectacles accessibles partout sur le territoire pour le plaisir de tous

A/ ENJEUX

① Continuer à soutenir et promouvoir la vitalité et la diversité des programmations artistiques en Savoie

Économiquement et moralement fragilisé par la crise sanitaire, puis la crise énergétique, l'écosystème des salles de spectacles et des festivals a su se réinventer en expérimentant d'autres manières de diffuser le spectacle. Après un redémarrage délicat, le public est revenu dans les salles et les lieux. Néanmoins, on observe de nouvelles pratiques : volatilité des réservations, nouvelles attentes en matière de convivialité, de proximité. Les salles de spectacle ont besoin du soutien du Département, et des autres collectivités, pour assurer la pérennité de leurs activités et aborder les nouveaux enjeux du secteur (diversification des publics, impact carbone).

② Adapter le soutien du Département aux réalités territoriales des acteurs et aux nouvelles orientations du schéma unique : les circuits courts culturels

Garant de la diversité de l'offre et du maillage du territoire, le Département soutien des acteurs de type divers : scènes conventionnées / petites salles de spectacle en milieu rural / programmations itinérantes sur un territoire, etc. Ces programmations sont portées par des collectivités ou des associations.

Le Département soutient également une cinquantaine de festivals répartis sur l'ensemble du territoire :

- **Des festivals implantés depuis de nombreuses années qui ont bénéficié d'un large soutien** de la collectivité ; principalement des festivals musicaux, en majorité centrés sur des esthétiques dites « savantes ».
- **Des festivals à la croisée du développement touristique**, dans les zones de montagne ou liées au thermalisme.
- **Des festivals (souvent plus récents) soutenus de manière plus modeste**, qui proposent une programmation plus diversifiée (esthétiques nouvelles), un ancrage local fort via des actions

culturelles permettant la diversification des spectateurs ou la participation des habitants. **Ces festivals rencontrent aujourd'hui des difficultés à pérenniser leurs activités.**

- Quelques nouvelles manifestations mettent au premier plan l'écoresponsabilité ou le développement durable.

L'étude a fait remonter l'extrême diversité des festivals sur le territoire et les grandes disparités du soutien du Département entre ces manifestations.

- **Des rééquilibrages sont à envisager dans le soutien aux festivals savoyards** en rendant plus lisible leur positionnement dans le paysage culturel : structurants, d'intérêt local et/ou liés à l'offre touristique.
- **Le rééquilibrage devra se faire dans une approche territorialisée en tenant compte de** l'isolement géographique, de la démographie du bassin de vie, des offres existantes, etc.

B/ ORIENTATIONS

→ Poursuivre le soutien et l'accompagnement des lieux de diffusion

Il existe une vingtaine de saisons culturelles en Savoie. Avec des tailles et volumes d'activités très variés, ces lieux répondent de manières diverses aux critères fixés par le Département.

Le Département soutient les saisons culturelles à travers 3 niveaux d'intervention :

1. **Les scènes structurantes, conventionnées avec l'État** et répondant à l'ensemble des critères de la diffusion des œuvres, de la rencontre avec les publics et du soutien à la création. Deux salles sont concernées en Savoie : Malraux scène nationale de Chambéry, Savoie et le DÔME théâtre d'Albertville. Le Département est cosignataire des conventions pluriannuelles d'objectifs qui déterminent les projets et les modalités de soutien de ces deux structures avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les collectivités territoriales concernées.
2. **Les scènes ou programmations d'intérêt départemental** : réparties sur le territoire, et soutenues dans le cadre des contrats départementaux, elles programment des artistes professionnels reconnus, qui rayonnent au-delà du territoire savoyard, portent des actions culturelles envers les habitants (collégiens, scolaires ou personnes à besoins spécifiques), accueillent des artistes savoyards en résidence, participent à l'éducation artistique et culturelle sur leur territoire d'implantation...
3. **Scènes / programmations d'intérêt local** : réparties sur le territoire et soutenues dans le cadre des contrats départementaux, elles ne répondent pas à l'ensemble des critères mais elles participent à l'animation locale de leur territoire, en programmant des spectacles professionnels. Souvent situées dans des vallées ou sites touristiques elles sont parfois à la croisée d'enjeux culturels et touristiques. Elles permettent aux habitants d'accéder à une offre de proximité dans des territoires éloignés des grands centres urbains et participent à la dynamique des circuits courts en programmant régulièrement des artistes locaux.

→ **Développer l'accessibilité des lieux de programmation : « faire venir » les habitants et « aller vers » les personnes à besoins spécifiques.**

- En valorisant les saisons culturelles et festivals qui mettent en place un volet de programmation « hors les murs » en direction des publics qui ne peuvent pas ou ont des difficultés à se déplacer dans les lieux habituels ;
- En encourageant les structures de programmation et les festivals à rejoindre les comités d'actions culturelles (CAC) sur leurs territoires ou à être à l'initiative de la création d'un CAC ;
- En proposant des temps de rencontre (information/formation) sur la thématique de l'inclusion avec le réseau des saisons culturelles (partage d'expérience, financements possibles, ...).
- En ouvrant un volet incitatif dédié à la petite enfance dans le dispositif Savoie en scènes pour favoriser l'organisation de spectacle dans les crèches, les relais petite enfance, les écoles maternelles.

→ **Fédérer les saisons culturelles par la mise en réseau des lieux de programmations**

Animer le réseau des saisons culturelles en Savoie (faire vivre l'espace collaboratif, proposer des journées thématiques...

→ **Poursuivre, adapter et rendre plus lisible le soutien aux festivals**

Pour une meilleure lisibilité du soutien du Département, une différenciation des typologies de festivals est proposée. L'adaptation des critères d'aide et d'éligibilité tiendra compte des nouvelles orientations du schéma unique.

1. Festivals d'intérêt départemental

Ces festivals répondent à l'ensemble des critères du Département : volume d'activité, projet culturel et artistique, niveau de professionnalisme, respect du cadre juridique et social du spectacle vivant, fréquentation et diversification des publics, implication des partenaires locaux, rayonnement territorial, actions « décentralisées », etc.

2. Festivals d'intérêt local

Sans être en phase avec l'ensemble des critères du Département, ces festivals présentent un intérêt pour le territoire dans lesquels ils sont implantés. Par exemple :

- Présence d'une offre culturelle dans un territoire peu doté ou particulièrement isolé,
- Originalité des esthétiques, format innovant,
- Participation active des habitants, prise en compte de publics en difficulté.

3.2.2. Développer les spectacles en circuits courts, au plus proche des habitants

La plupart des lieux de diffusion ou festivals remplissent un objectif : faire venir les spectateurs. Plusieurs moyens et actions sont déployés pour y parvenir. Malgré une offre parfois pléthorique sur

leur territoire, certains habitants ne fréquentent jamais les salles de spectacle. Faire venir ne suffit pas. Il faut souvent « aller vers » les habitants pour leur permettre de découvrir et leur donner envie. Mais il ne suffit pas d'exporter, il faut construire avec.

A/ ENJEU

① Soutenir et développer la diffusion construite avec et pour les habitants

La crise sanitaire a engendré la fermeture des salles de spectacles et l'impossibilité d'organiser les festivals dans les formats habituels. Cette période a encouragé les programmations en circuits courts (spectacles dans les salles de classes, à l'EHPAD, en crèche ...) ou dans des contextes atypiques (plein air, petite jauge, spectacles « de poche »). Les publics ont de nouvelles attentes : une appétence croissante pour des nouvelles formes de représentation, un besoin d'échange et de **convivialité**, une recherche de **proximité**. Le déplacement des spectateurs vers les lieux des spectacles est ce qui génère l'impact carbone le plus élevé pour les salles de diffusion.

Développer une programmation en circuit court répond à ces enjeux.

Des actions hors les murs existent déjà. Les deux scènes labellisées de Savoie ont chacune une programmation « décentralisée ». Mais une programmation décentralisée n'est cependant pas toujours **territorialisée, construite pour et avec les habitants d'un bassin de vie**. L'enjeu est donc de soutenir et développer la diffusion artistique qui se déploie en dehors des lieux « traditionnels de diffusion » et qui cherche à rencontrer les habitants là où ils vivent, partager avec eux et, même, les faire participer.

B/ ORIENTATIONS

- Inscrire le développement d'offre de spectacles de proximité dans les critères de subventionnement des programmations culturelles (saisons culturelles et festival).
- Revisiter les offres itinérantes « Savoie nomade » et « chemins d'artistes » portés par les deux scènes conventionnées avec l'Etat.
- Proposer des temps de partage d'expérience ou de formations au sein du réseau des lieux.
- Poursuivre et amplifier le dispositif Savoie en scène en priorisant les aides aux organisateurs occasionnels de spectacles et communes de moins de 1000 habitants.
- Proposer une programmation dans les lieux du patrimoine gérés par le Département ou des partenaires en veillant à la bonne irrigation des territoires.
- Créer du lien entre les Estivales en Savoie et les territoires.

LE CENTRE ARTISTIQUE DÉPARTEMENTAL ET LES ESTIVALES EN SAVOIE : DEUX OUTILS AU SERVICE DU SCHÉMA UNIQUE

Le Département dispose de 2 outils de mise en œuvre de sa politique culturelle en matière de spectacle vivant et de pratiques artistiques. Lieux d'expression, de diffusion, de création, le centre artistique départemental et le festival Estivales en Savoie méritent tous deux de voir leurs orientations, leurs missions repensées au service du schéma unique.

LE CENTRE ARTISTIQUE DÉPARTEMENTAL, L'OUTIL AU SERVICE DES CIRCUITS COURTS CULTURELS

Le centre artistique départemental (CAD) est né en 2002 d'un partenariat entre le Département de la Savoie et la ville de Montmélian. Destiné à accueillir les pratiques musicales amateur, il s'est ensuite ouvert aux compagnies professionnelles qui y sont accueillies pour créer et répéter dans des conditions techniques et acoustiques optimales. **L'auditorium, géré par le Département, entièrement dédié au soutien à la création et à la diffusion est unique en France.**

Il s'adresse à tous :

- Artistes,
- Programmateurs de spectacle,
- Grand public,
- Ecoliers et collégiens (apprentis spectateurs),
- Public en situation de handicap ou des structures d'accueil sanitaire et sociales,
- Ensemble de pratique en amateur,
- Stagiaires en formation, etc.

Il est un lieu d'éducation et de sensibilisation à la culture et de pratique artistique professionnelle et amateur. Utilisé pour répéter, se former, enregistrer, créer, le CAD contribue à la vie culturelle locale. Il est le point central d'expression des différents piliers de l'action culturelle départementale.

Le Département a investi près de 400 000 € dans la modernisation de la cage scénique de l'auditorium du CAD en 2022 :

- Rénovation complète de l'éclairage scénique répondant aux exigences de sobriété énergétique (LED),
- Travaux de serrurerie et de motorisation d'éléments scéniques permettant une réversibilité du lieu de l'auditorium acoustique (salle de concert) à la boîte noire (plateau de théâtre),
- Accroches dédiés à la pratique du cirque (installation agrès et assurances des acrobates).

Les travaux réalisés font du CAD un outil exceptionnel au service de la création artistique. Il est désormais en adéquation avec les besoins des équipes artistiques, notamment en termes d'ouverture à différentes disciplines (musique, danse, théâtre, arts du cirque).

Afin de répondre aux orientations du schéma unique, il est proposé de réorienter les missions du Centre Artistique Départemental en :

- Accueillant avec un soutien financier, des équipes artistiques émergentes basés en Savoie (Cf. partie 3, 3.1.1 « encourager les artistes à créer ») – en lien avec le réseau des saisons culturelles et festivals de Savoie et la mise en place de formations structurantes ;
- Accueillant au CAD des équipes artistiques repérées en vue d'une prochaine édition des Estivales en Savoie ;
- Poursuivant le travail d'« école du spectateur » en collaboration avec l'éducation nationale mais aussi les partenaires du territoire (structures sanitaires, sociales et médico-sociales) ;
- En proposant ponctuellement de spectacles « tout public » en billetterie payante en partenariat avec la ville de Montméliant en s'appuyant sur les créations accueillies en résidence en année N-1.

LES ESTIVALES EN SAVOIE, REFLET DE LA POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

Créé en 2003, le festival du Département fête ses 20 ans en 2023. Au fil des années, ce festival destiné à proposer gratuitement du spectacle vivant dans la cour du Château des ducs de Savoie, à Chambéry, a évolué pour devenir un événement phare de Savoie accueillant des têtes d'affiches internationales et des artistes de renommée régionale.

L'étude a révélé quelques limites autour de ce festival intégralement piloté et financé par le Département :

- La provenance du public, pressentie comme largement chambérienne et moins étendue au reste du territoire.
- La concordance dans le calendrier estival avec d'autres festivals estivaux soutenus par le Département.
- La part limitée d'artistes savoyards programmés ou présents sur le festival.
- La gratuité, perçue comme concurrentielle pour d'autres organisateurs.
- Le manque de projets incluant des habitants, pratiquant amateurs, public scolaires, personnes à besoins spécifiques, représentatifs des Savoyards auxquels s'adresse le festival.

Le festival conserve son ADN : la gratuité des spectacles (qui participe de l'accès à tous à l'offre culturelle), l'éclectisme de la programmation (qui participe de la diversité et de la qualité de l'offre) et la cour du Château des Ducs (siège du Département et lieu de patrimoine phare du territoire)

Néanmoins, afin de répondre aux orientations du schéma unique, il est proposé de redéfinir le projet des Estivales, ses objectifs et ses missions en :

- Complétant nos actions en faveur du **développement durable** dans les objectifs du festival :
Si des actions sont déjà largement engagées depuis de nombreuses années sur la gestion des déchets et l'alimentation responsable, d'autres missions viennent nourrir un plan sur 5 ans.
 - Mobilités douces et actives ;

- Maîtrise des consommations d'énergie ;
 - Achats durables ;
 - Inclusion des personnes fragiles ou à besoins spécifiques, accessibilité ;
 - Sensibilisation des prestataires et partenaires.
- **Faisant résonner les Estivales en dehors de la cour du Château** pour ouvrir davantage l'événement et inciter les publics à venir :
 - Déambulation et avant-premières dans les rues piétonnes de Chambéry,
 - En amont du festival des « pré-soirées » ou concerts « découvertes » dans les territoires, via le réseau des musées ou des lieux de patrimoine.
- **En donnant une place plus prégnante à des artistes professionnels savoyards** repérés et accompagnés, notamment par un accueil en répétition ou création au CAD.
- **En collaborant avec des festivals savoyards**, soutenus par le Département pour faire rayonner leurs programmations et faire circuler les publics :
 - Travailler à une programmation conjointe sur certaines esthétiques (Jazz notamment) et créer des ponts avec des artistes reçus sur d'autres festivals dans une logique de coopération et non de concurrence.
 - Faire du lien entre les publics.
- **En programmant chaque année au moins 1 spectacle en lien avec un projet d'EAC ou impliquant la pratique en amateur :**
 - avec des scolaires, des EEA du territoire ou en lien avec des CAC et des publics à besoins spécifiques,
 - en partenariat avec des structures ressources.
- **En s'associant avec les structures jeunesse du territoire** pour « aller vers » et « faire venir » les jeunes.
- **En affrétant des bus venant des territoires de Savoie** afin de permettre aux habitants plus éloignés de Chambéry de se rendre aux concerts.

ANNEXES

Annexe 1 : Restitutions des ateliers de concertation dans les territoires réalisés à l'automne 2022 par ENEIS by KPMG

Annexe 2 : la charte pour l'éducation artistique et culturelle

Annexe 3 : tableau de répartition et d'organisation des comités d'action culturelle en Savoie

Annexe 4 : répartition des établissements d'enseignements artistiques sur le Département

ANNEXE 1

**Restitutions des ateliers de concertation dans les territoires réalisés à l'automne 2022 par ENEIS
by KPMG**

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Concertation



Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
ARLYSÈRE – 5 SEPTEMBRE 2022

ARLYSÈRE

24

participants



Une méthodologie participative

Participants : 24 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc.

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

5 réflexions communes aux ateliers

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : se sentir concerné par la vie culturelle et artistique de son territoire, via une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante.

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : créer une envie et lever les freins à la pratique (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la médiation + un effort de coordination sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc.

Un territoire bien doté en propositions culturelles

Selon les acteurs, le territoire d'Arlyère présente **une offre complète** pour répondre à la diversité des besoins culturels des habitants, avec :

- Un maillage du territoire en **équipements culturels de proximité** (bibliothèques, salles polyvalentes, maisons d'associations, présence d'harmonies, d'associations culturelles), renforcé par **des équipements et propositions culturelles structurantes** (Le Dôme Théâtre, le festival du Grand Bivouac, musées),
- La **décentralisation des spectacles** du Dôme Théâtre,
- Des **propositions riches**, notamment pour un public familial, et permettant une **pratique régulière et de proximité**.

Ici, la place centrale d'Albertville est soulignée sur le plan culturel, avec un rayonnement sur tout le territoire d'Arlyère. Ugine est également identifiée comme une seconde centralité pour le territoire, notamment en raison de la présence d'équipements culturels.

Mais des enjeux de valorisation et de circulation

Des enjeux importants sont particulièrement soulignés sur le plan :

- Des **équipements** :
 - Des **manques identifiés pour l'accueil et la diffusion des musiques actuelles**, comme par exemple l'absence d'un équipement modulaire et/ou lieu de vie.
 - Des **disparités sur les capacités d'accueil des locaux dédiés aux cours**, ce qui constitue une difficulté pour les publics et l'organisation des enseignements artistiques.
 - La question de la **rénovation**, voir même de la viabilité de certains équipements culturels : des investissements par la collectivité sont nécessaires pour continuer d'assurer une activité culturelle et l'accueil des publics.
- De la **mobilité**, pour la circulation des publics, mais également de l'offre. Les acteurs soulignent plus largement la difficulté d'être mobile sur le département (liaisons avec Annecy, Chambéry), en raison de la faible amplitude horaire des transports (en soirée) ou bien des caractéristiques du milieu montagnard.
- De la **coordination de l'offre culturelle**, sujet dont le territoire commence à se saisir. Corollaire de la coordination, la diffusion de l'information entre acteurs culturels et auprès des habitants d'Arlyère est un point clé pour favoriser l'acquisition d'une pratique culturelle pérenne.
- De la **transversalité entre politique culturelle et politique touristique** (et sportive), à travailler sur le territoire d'Arlyère.

Quel regard sur l'action départementale ?

Au regard de la richesse de l'offre culturelle d'Arlyère, les attentes vis-à-vis du Département se situent davantage dans le **soutien de l'existant** et dans une **action de prospective**, que dans l'accompagnement au développement culturel du territoire :

- **Etudier et accompagner l'émergence de nouvelles pratiques** (exemple : arts numériques, pratiques des jeunes...) : avec sa vision transversale, le Département aurait davantage de capacités pour étudier ces nouvelles pratiques et mettre en place des dispositifs de soutien ou d'accompagnement **répondant aux nouveaux besoins**.
- **Développer une vision territoriale et une connaissance fine des enjeux culturels des territoires savoyards** : il s'agit notamment de sensibiliser les élus et acteurs locaux et de les accompagner pour développer ou sécuriser la présence de propositions culturelles et artistiques.
- **Accompagner sur des demandes de subvention**, dont la lisibilité est parfois difficile à appréhender.

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Concertation

MARS – AVRIL



Entretiens
20 entretiens

MAI - JUIN



Enquête en ligne à destination
des collectivités
Enquête flash aux acteurs
culturels (création, diffusion)

MARS – MAI



7 Groupes de travail
thématiques : EEA, Pratiques
amateurs, arts visuels,
diffusion, compagnies, EAC,
festivals

SEPTEMBRE



8 Groupes de
travail territoriaux

NOVEMBRE -
DECEMBRE



Préconisations, cadre
d'action et indicateurs
d'évaluation du futur
plan unique avec la
DDAC

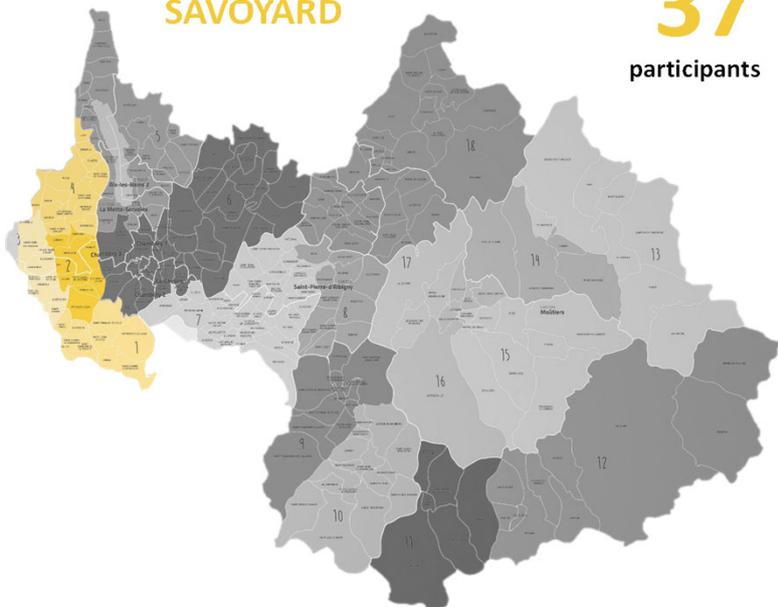


Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
AVANT-PAYS SAVOYARD – 16 SEPTEMBRE 2022

AVANT-PAYS
SAVOYARD



La méthodologie suivie pour ces ateliers territoriaux

Participants : 37 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

5 réflexions communes aux ateliers

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : se sentir concerné par la vie culturelle et artistique de son territoire, via une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante.

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : créer une envie et lever les freins à la pratique (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la médiation + un effort de coordination sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc.

Un territoire investi sur le plan culturel

Les participants à la réunion ont souligné le **dynamisme culturel** de l'Avant-Pays Savoyard, sur le plan de l'offre, de la volonté politique, de la pluralité des acteurs présents. Cela se concrétise par les axes suivants :

- La **présence de plusieurs postes dédiés à la coordination culturelle** sur le territoire et des acteurs culturels mis en réseaux (par exemple, un réseau de lecture publique) ;
- Une **présence artistique professionnelle** avec plusieurs compagnies basées en Avant-Pays Savoyard ;
- Un **tissu associatif diversifié et dynamique**, qui est grandement contributeurs des propositions culturelles du territoire, même s'il manque parfois de lien à l'échelle de l'intercommunalité.

Quelques enjeux ont été identifiés :

- Le territoire ne dispose **pas suffisamment de lieux équipés**, mais propose un parc de matériel itinérant. Néanmoins une difficulté liée à la maîtrise de ce matériel (besoin d'un régisseur notamment) est pointée par les associations et les acteurs culturels.
- Des **offres culturelles diffuses** : pour certains habitants, la nécessité de sortir du territoire est ressentie pour avoir des offres culturelles d'envergure, en l'absence de salle dédiée, repérée, avec une programmation claire sur le territoire.
- La **communication**, malgré un travail réalisé par l'office du tourisme.
- Une **saisonnalité** marquée de la programmation culturelle.
- La **mobilité**, en raison de la ruralité du territoire.
- Les enjeux relatifs à la **vie associative** : compétences techniques parfois limitées, question de la disponibilité des bénévoles, une impossibilité de recourir à des compétences professionnelles en raison du coût à supporter, des difficultés pour répondre aux dispositifs de financements des partenaires institutionnels...

Coordination et moyens dédiés au fonctionnement, 2 axes centraux d'une action culturelle territoriale

L'accent a été mis par les participants sur la **pertinence de la mutualisation** pour l'action culturelle locale sur un territoire comme celui de l'Avant-Pays Savoyard. Les bénéfices sont en effet multiples :

- **Développement et structuration de propositions culturelles concrètes** à destination des habitants, notamment en cas de coordination sectorielle (EAC ou bien lecture publique),
- **Développement des moyens** affectés à la culture,
- Relais et soutien à l'activité associative,
- Action auprès des élus, les coordinateurs ont en effet un **rôle de médiation et de relais** entre acteurs culturels et vie politique.

L'accent a également été mis sur **l'importance des moyens dédiés au fonctionnement pour mettre en œuvre une action culturelle**. Pour les associations et les collectivités, l'enjeu pour les futures politiques culturelles n'est pas tant d'investir dans des équipements culturels ou du matériel que d'avoir des ressources humaines pour organiser des actions, faire des partenariats, faire des demandes de financement...

Quel regard sur l'action départementale ?

2 dispositifs départementaux ont été particulièrement abordés :

- Selon les acteurs, **Artistes au collège** est un formidable levier pour capter la jeunesse et impulser une pratique culturelle et artistique. Néanmoins, il existe un enjeu d'ancrage sur le territoire de ce dispositif, afin de faire le lien entre ce qui est proposé au collège et ce qui peut être pratiqué en dehors du collège et sur le territoire,
- De même, pour **Savoie en scènes**,
 - Pour les compagnies : si le dispositif est apprécié, certaines compagnies se disent parfois « parachutées » et soulignent la nécessité de faire davantage de lien au territoire. La présence d'un coordinateur culture au sein de la collectivité permettrait de contrer cet effet, car il se pose comme intermédiaire entre les équipes artistiques, les acteurs associatifs, les communes, les équipements.
 - Pour les plus petites communes : certaines communes soulignent que Savoie en scènes est moins mobilisé en raison de l'absence de compétence technique et de disponibilité des bénévoles. Le dispositif est perçu comme lourd pour une dynamique associative non structurée.
 - Ces deux éléments soulignent l'importance d'une politique culturelle structurée en local pour faire le relais des acteurs culturels et soutenir le dynamisme associatif.

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Concertation

MARS – AVRIL



Entretiens
20 entretiens

MAI - JUIN



Enquête en ligne à destination
des collectivités
Enquête flash aux acteurs
culturels (création, diffusion)

MARS – MAI



7 Groupes de travail
thématiques : EEA, Pratiques
amateurs, arts visuels,
diffusion, compagnies, EAC,
festivals

SEPTEMBRE



8 Groupes de
travail territoriaux

NOVEMBRE -
DECEMBRE



Préconisations, cadre
d'action et indicateurs
d'évaluation du futur
plan unique avec la
DDAC



Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
GRAND CHAMBERY – 7 & 8 SEPTEMBRE 2022

GRAND
CHAMBERY

41
participants



La méthodologie suivie pour ces
ateliers territoriaux

Participants : 41 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc.

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

5 réflexions communes aux ateliers

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : **se sentir concerné** par la vie culturelle et artistique de son territoire, via **une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante.**

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés
ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : **créer une envie** et **lever les freins à la pratique** (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la **médiation** + un effort de **coordination** sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc.

Des propositions culturelles abondantes mais un enjeu de lisibilité

Les propositions culturelles maillent bien le territoire du Grand Chambéry, sous une diversité de formats. La présence de la ville de Chambéry permet une **proximité entre structures culturelles** et facilite une **pratique diversifiée pour ses habitants**.

En matière de pratique artistique, le rôle de **plusieurs acteurs structurants** a été souligné :

- Les **établissements d'enseignements artistiques** (EEA) ont une bonne dynamique de coopération et permettent de proposer sur le bassin chambérien une offre de qualité en musique et en danse. Le rôle des EEA a été souligné par l'ensemble des acteurs comme structurant pour l'offre culturelle locale.
- Pour les pratiques en amateur, notamment adultes, l'action de la **FMS** (Fédération Musicale de Savoie) et de l'**APEJS** est perçue comme un atout pour le Grand Chambéry, permettant de proposer une offre autrement peu couverte pour ces publics, et adaptée à leurs envies.
- La **MJC de Chambéry** soutient la pratique amateur via des offres dédiées et la mise à disposition de locaux.

Par ailleurs, le **PLEAC** (Plan Local d'Education Artistique et Culturelle) de Chambéry est un dispositif mobilisateur et facilitateur pour de nombreux acteurs, il sert de socle pour faciliter le lien entre culture et éducation.

Néanmoins, **quelques manques** ont été identifiés :

- Une **offre essentiellement institutionnelle** : le territoire ne dispose pas d'une programmation alternative, innovante ou de lieu hybride, permettant une expression ou une pratique autonome : nombre de salles de répétition insuffisant, nombre limité de tiers-lieu pour la taille de l'agglomération (en dehors de La Base), absence de possibilité pour la pratique amateur de se programmer librement dans l'espace public.
- **L'absence de salle dédiée aux musiques actuelles** est soulignée comme une lacune du territoire, notamment vis-à-vis de propositions présentes au sein de la région (Grenoble notamment).
- **Une faible place accordée aux arts visuels** et une faible visibilité de cette discipline sur le territoire du Grand Chambéry.
- **Une absence de lisibilité de la politique culturelle** et de fédération entre les acteurs à l'échelle de l'agglomération.

Les questions de la **circulation des publics sur le territoire**, en lien notamment avec la thématique de la mobilité, et de l'**accessibilité tarifaire** de certaines pratiques artistiques ont également été abordées.

Quelques enjeux des acteurs culturels

Pour les acteurs culturels, les principaux enjeux relatifs à leur activité sont :

- Le **financement** en premier lieu, qui fragilise compagnies et associations. Une réponse abordée consiste à accompagner les compagnies émergentes ou associations sur plusieurs années, via un contrat d'objectifs pluriannuel.
- La **visibilité et le lien au public** : comment favoriser le lien avec le territoire (pour une compagnie en résidence), comment être plus visible auprès des habitants (pour une association) ?
- La **pérennité de l'activité associative**, soumise aux problématiques de l'essoufflement des bénévoles et de leur renouvellement.
- Des **locaux** insuffisamment nombreux sur le territoire, pour la pratique amateur encadrée ou autonome ou bien pour les artistes et compagnies professionnels souhaitant travailler leurs créations.
- La **relation avec les acteurs privés** (par exemple, le Brin de Zinc sur le territoire).

Quel regard sur l'action départementale ?

- Les élus soulignent le rôle **d'accompagnement et la fonction d'ingénierie** du Département (par exemple, dans le cas du déménagement d'une école de musique dans des nouveaux locaux), mais également le soutien financier qu'il peut apporter dans les projets des collectivités locales.
- En tant qu'acteur supra-territorial, le Département a selon les acteurs locaux une plus-value à proposer un regard expert, neutre et objectif sur les projets des territoires.
- Ils attendent ainsi que le Département agisse en **levier pour la coordination sur le territoire** :
 - **Soit en direct**, en opérant par lui même des actions de coordination (notamment sur le plan de la communication, de la connaissance de l'offre et de la relation aux élus, par exemple via des propositions d'annuaire participatif) ;
 - **Soit en indirect**, en soutenant la présence d'un coordinateur ou par des actions de mise en réseau.
- Il a un rôle de **soutien et de pérennisation de l'offre culturelle**, notamment pour des compagnies en émergence ou des acteurs de la vie associative en fragilité.
- Le Département pourrait produire un travail de **veille sur les pratiques artistiques en émergence** ou les nouvelles pratiques des jeunes et jeunes adultes, et soutenir leur développement.
- Les dispositifs du Département tels que **Savoie en scène** sont appréciés. Ils ont un impact réel sur les publics et les acteurs culturels. Pour les artistes, ils permettent de sécuriser leur activité, de connaître les lieux de diffusion et acteurs locaux. Par ce type de dispositif, le Département agit comme catalyseur pour les compagnies référencées.

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Concertation

MARS – AVRIL



Entretiens
20 entretiens

MAI - JUIN



Enquête en ligne à destination
des collectivités
Enquête flash aux acteurs
culturels (création, diffusion)

MARS – MAI



7 Groupes de travail
thématiques : EEA, Pratiques
amateurs, arts visuels,
diffusion, compagnies, EAC,
festivals

SEPTEMBRE



8 Groupes de
travail territoriaux

NOVEMBRE -
DECEMBRE



Préconisations, cadre
d'action et indicateurs
d'évaluation du futur
plan unique avec la
DDAC



Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
CŒUR DE SAVOIE – 6 SEPTEMBRE 2022

CŒUR DE
SAVOIE

22
participants



La méthodologie suivie pour ces
ateliers territoriaux

Participants : 22 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : **Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants** pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc,

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

5 réflexions communes aux ateliers

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : **se sentir concerné** par la vie culturelle et artistique de son territoire, via **une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante**.

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés
ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : **créer une envie** et **lever les freins à la pratique** (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la **médiation** + un effort de **coordination** sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc.

Les forces du territoire en matière culturelle

Le territoire a une **diversité de propositions** en matière culturelle. Celles-ci s'articulent autour d'équipements structurés et du dynamisme de la vie associative.

Les acteurs soulignent l'une des forces du territoire, à savoir sa **coopération intercommunale et sa structuration culturelle** :

- Présence d'une **coordinatrice culturelle** ;
- **Politique culturelle active** menée par la Communauté de communes Cœur de Savoie ;
- **Coopération entre les équipements culturels** qui rayonnent sur le territoire de Cœur de Savoie (établissements d'enseignements artistiques, médiathèques, ludothèque, centre socio-culturels) ;
- Participation des 2 **comités d'actions culturelles** présents sur le territoire à cette coopération, en facilitant le lien avec les acteurs médico-sociaux.

Les enjeux du territoire en matière culturelle

Ainsi, le territoire est bien doté en propositions culturelles. Les **enjeux sont donc davantage relatifs au bon usage de ces offres** qu'à leur développement, et se déclinent par exemple :

- Sur l'**accessibilité tarifaire** de la pratique au sein des établissements d'enseignements artistiques, notamment pour des adultes.
- Sur la **diversité des enseignements ou des interventions artistiques** : certains acteurs culturels soulignent la difficulté de faire venir des interventions spécifiques depuis Chambéry en raison du temps de trajets, ce qui implique de s'appuyer essentiellement sur des intervenants locaux.
- Sur la **communication**, auprès des habitants et entre acteurs culturels. Néanmoins, sur le territoire, plusieurs initiatives existent et sont un relais efficace en information (réseaux sociaux en Val Gelon, *PanneauPocket* dans les communes).
- Un questionnaire sur le **Centre artistique départemental** (CAD) et la façon de l'ouvrir au mieux au territoire : si selon les acteurs, c'est un équipement actif au quotidien et dont l'activité est visible, la question pour la CC de Cœur de Savoie est de savoir comment mieux s'appuyer sur cet équipement structurant et comment l'intégrer à son écosystème culturel local.

D'autres enjeux sont également soulignés : la **mobilité** (pour laquelle la Communauté de communes a pris la compétence), la présence de lieux de vie ou d'offres à destination des **jeunes adultes** ou encore un meilleur travail avec les **collèges**.

Quel regard sur l'action départementale ?

Un rôle d'impulsion : les participants apprécient les propositions du Département (via la direction du développement artistique ou culturel ou Savoie-biblio) pour animer le territoire. C'est particulièrement le cas des territoires ruraux, aux capacités de développement plus limitées. Ceux-ci abordent une notion de « dépendance » aux dispositifs du Département (les comités d'actions culturelles, Artistes au collège, Savoie en Scène) : en leur absence, les plus petites collectivités ne pourraient pas prendre en charge ce type d'action culturelle (car cela est trop coûteux ou trop complexe à mettre en œuvre).

Un rôle de centralisation de l'information et d'ensemblier, principalement à destination des acteurs culturels professionnels ou de partenaires sociaux ou éducatifs. Selon les participants, le Département est en effet l'acteur adéquat pour faciliter :

- L'accès aux dispositifs culturels (départementaux, régionaux...),
- Le lien entre acteurs culturels et acteurs éducatifs ou sociaux qui souhaitent développer une action culturelle.

Certains dispositifs départementaux sont appréciés :

- Les **comités d'actions culturelles (CAC)** sont considérés comme un moteur sur le territoire, ils permettent de créer une émulation entre acteurs. Pour poursuivre leur développement, il s'agit selon les acteurs d'affecter des financements spécifiques pour les actions CAC, en dehors des crédits fléchés dans le cadre des contrats territoriaux de Savoie (CTS).
- **Savoie en scènes** : un dispositif intéressant, surtout pour les petits territoires, tout le monde peut programmer un spectacle. L'enjeu relève de la coordination sur le territoire, pour ne pas avoir de doublons dans les spectacles proposés.

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Concertation



Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
GRAND LAC – 7 SEPTEMBRE 2022

GRAND LAC

40
participants



La méthodologie suivie pour ces ateliers territoriaux

Participants : 40 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc.

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

Quelques réflexions issues de l'étude des personas par les participants

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : se sentir concerné par la vie culturelle et artistique de son territoire, via une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante.

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : créer une envie et lever les freins à la pratique (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la médiation + un effort de coordination sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc.

Les forces du territoire en matière culturelle

Le territoire de Grand Lac dispose d'une offre culturelle avec :

- Plusieurs **grands rendez-vous** (Musilac à Aix-les-Bains, Ours en Scène à Aix-les-Bains, une offre de festivals particulièrement dense en période estivale)
- Des **équipements culturels structurants** (Espace culturel La Traverse, Aqualis, Festi'Goët) qui complètent un maillage abouti, constitué d'équipements de proximité en enseignements artistiques (notamment musique), cinéma et lecture publique.

Les acteurs notent également une **bonne dynamique associative** et une singularité sur le plan de la pratique amateur. Celle-ci trouve un terreau particulièrement fertile au niveau du territoire de Grand Lac par rapport aux autres territoires savoyards. La pratique amateur, autonome ou encadrée, est particulièrement dynamique à Aix-les-Bains et aux alentours.

Les enjeux du territoire en matière culturelle

L'**offre culturelle gagnerait toutefois à être plus développée et mieux diffusée**. Les acteurs effectuent ainsi plusieurs constats et recommandations :

- En matière de **communication**, un manque d'informations sur les équipements existants, les offres et la programmation culturelle. Malgré l'existence de relais d'information (plateforme Apidae, site du Conseil Départemental, site de l'Office du tourisme), un travail devrait être mené à l'échelon intercommunal pour gagner en visibilité et faciliter la connaissance des propositions du territoire.
- Une **politique culturelle** insuffisamment lisible sur le territoire, qui ne valorise pas complètement les actions du vivier culturel du territoire et ne propose pas assez une offre culturelle et artistique pérenne et régulière aux habitants.
- L'insuffisante **répartition de l'offre**, qui est notamment concentrée à Aix-les-Bains. Cela ne permet pas de répondre aux besoins des autres communes plus éloignées. Un travail est à mener pour développer « l'aller-vers », à destination de tous les habitants.
- Le **manque de lieux et de disponibilités de salles de répétitions pour les amateurs** est rappelé comme un enjeu de longue date, en particulier dans les zones plus rurales.
- Les **offres de spectacles** existantes sont appréciées mais ne s'adresseraient pas suffisamment aux publics plus jeunes, notamment les familles. Le manque ou l'absence de bar/café concert/théâtre, de concerts de musiques actuelles et de spectacles grand public est également identifié, alors que leur développement permettrait de répondre aux besoins des étudiants et jeunes actifs notamment. Un pass culture/découverte ou une tarification adaptée pour les jeunes sont évoqués pour Grand Lac, le tout en pensant l'offre tout au long de l'année.
- Enfin, les actions en faveur de l'**éducation artistique et culturelle** (EAC) sont jugées insuffisantes sur le territoire au regard de la structuration d'autres territoires savoyards (qui ont contractualisé ou bien s'appuient sur des dispositifs type Artistes au collège).

Quel regard sur l'action départementale ?

Le Département mène plusieurs actions identifiées par les acteurs comme **Savoie en Scènes ou Artistes au collège**.

- Savoie en Scènes est un dispositif très apprécié,
- Les avis divergent sur le dispositif Artistes au collège : certains acteurs souhaiteraient davantage de co-construction, d'autres acteurs apprécient les propositions du Département et n'organiseraient pas d'action culturelle en cas d'absence de ce dispositif.

D'après les participants, le Département est un bon levier pour **mettre en relation** les acteurs culturels et professionnels socio-culturels. Le maillage entre ces acteurs reste néanmoins à consolider, à l'échelle départementale, mais également à l'échelle de Grand Lac. Une meilleure cohésion des acteurs locaux serait un axe d'amélioration pour avoir une réflexion coordonnée, éviter les doublons, co-construire des projets entre partenaires et être acteur d'une véritable « **politique culturelle** ».

Ici, les participants attendent :

- Du Département une impulsion pour accompagner le territoire dans la formalisation d'une politique culturelle structurée.
- De Grand Lac d'être moteur pour organiser une action culturelle régulière, répondant aux besoins des habitants et valorisant **une présence artistique sur le territoire**.

Ceci devra s'accompagner d'une réflexion sur le manque de lieux de création et de diffusion.

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Concertation

MARS – AVRIL



Entretiens
20 entretiens

MAI - JUIN



Enquête en ligne à destination
des collectivités
Enquête flash aux acteurs
culturels (création, diffusion)

MARS – MAI



7 Groupes de travail
thématiques : EEA, Pratiques
amateurs, arts visuels,
diffusion, compagnies, EAC,
festivals

SEPTEMBRE



8 Groupes de
travail territoriaux

NOVEMBRE -
DECEMBRE



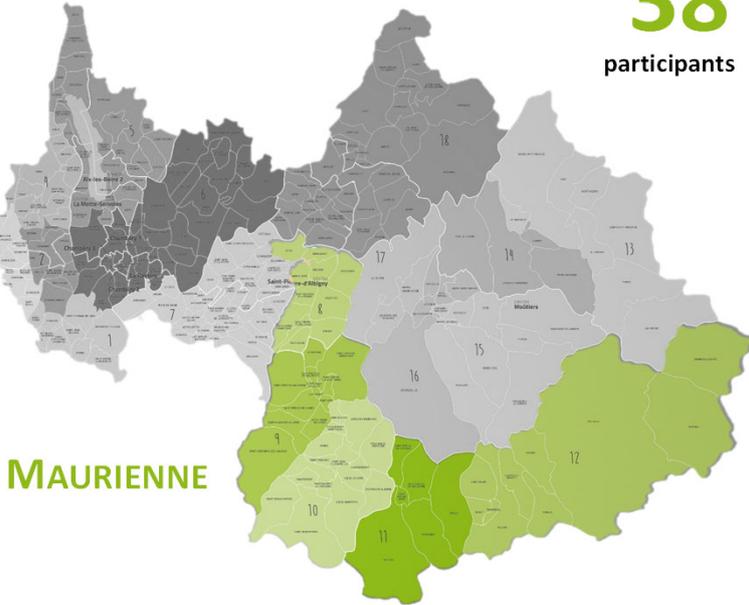
Préconisations, cadre
d'action et indicateurs
d'évaluation du futur
plan unique avec la
DDAC



Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
MAURIENNE – 15 SEPTEMBRE 2022



La méthodologie suivie pour ces ateliers territoriaux

Participants : 38 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : **Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants** pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc.

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

5 réflexions communes aux ateliers

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : **se sentir concerné** par la vie culturelle et artistique de son territoire, via **une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante**.

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : **créer une envie** et **lever les freins à la pratique** (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la **médiation** + un effort de **coordination** sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc.

Malgré une bonne coopération sur le territoire, des enjeux centraux de coordination et de communication

Le territoire dispose d'une offre culturelle articulée autour **d'équipements structurés** (notamment bibliothèques et cinémas) et du **dynamisme de la vie associative**.

La **coopération intercommunale** est considérée comme une force du territoire par les acteurs présents. Plusieurs exemples concrétisent cette coopération : un agenda culturel partagé en ligne, des établissements d'enseignements artistiques (EEA) mutualisés et administrés par le Syndicat du Pays de Maurienne (6 sites), 5 Comités d'actions culturelles (CAC), un réseau de 19 musées.

Les contraintes d'accessibilité du territoire, de ruralité posent un **réel enjeu d'aménagement pour l'offre culturelle** en raison de la multiplicité des bassins de vie, des capacités de portage réduite des communes et de contraintes de mobilité.

Les acteurs identifient ainsi plusieurs enjeux :

- Un manque de **coordination entre acteurs culturels** conduisant à un éclatement de l'offre. Il existe à l'échelle de la Maurienne des disparités dans le degré de coopération entre acteurs – en témoigne, selon les participants, la difficile mise en réseau des bibliothèques du territoire. Il existe parfois aussi des difficultés de communication entre acteurs culturels et éducatifs.
- Le défi de la **communication vers les publics**, notamment les plus jeunes : la difficulté à atteindre les publics est d'autant plus forte que les acteurs du territoire identifient un fort besoin de médiation en raison d'une pratique culturelle peu ancrée.

D'autres enjeux sont également soulignés, notamment la **mobilité**, et la **saisonnalité** de l'offre.

- L'offre culturelle répond à des logiques de saisonnalité et ne favorise pas l'engagement des publics dans la durée.
- Les contraintes de mobilité sont déterminantes sur un territoire comme la Maurienne. Elles concernent les publics, mais également les offres du territoire (circulation des enseignants des écoles de musique par exemple). Toutefois, les différents projets de mutualisation et de coordination entre équipements constituent une réponse pour faciliter l'accès à une diversité d'offres culturelles. Par exemple, il est possible de pratiquer un instrument même si l'offre n'est pas présente sur sa commune, grâce à la mutualisation des établissements d'enseignements artistiques.

Des propositions pour créer du lien entre acteurs du territoire

Pour répondre aux enjeux du territoire tout en favorisant une offre culturelle continue, les participants suggèrent de créer du lien entre les acteurs à travers :

- La création d'un **tiers-lieu** visant à développer la présence d'espaces de création, créer du lien, et favoriser la mise en relation des acteurs culturels ;
- La **mutualisation des évènements** culturels afin de mettre en place des tournées à l'échelle du territoire ;
- Le développement des **partenariats** avec les structures culturelles d'Albertville.

Quel regard sur l'action départementale ?

Un Département présent en matière de culture : les participants perçoivent le Département comme **volontariste** en matière culturelle. Les actions du Département (CAC, Artistes au collège, Savoie en Scènes...) sont plébiscitées par les acteurs du territoire.

Les acteurs identifient un rôle de **centralisation de l'information et d'ensemblier** du Département, principalement à destination des acteurs culturels professionnels ou de partenaires sociaux ou éducatifs. Selon les participants, il est l'acteur adéquat pour faciliter :

- L'accès aux dispositifs culturels (départementaux, régionaux...),
 - Le lien entre acteurs culturels et acteurs éducatifs ou sociaux qui souhaitent développer une action culturelle.
- Les participants sont également demandeurs de ressources en matière de **formation** (communication numérique, médiation dès le plus jeune âge...).

Certains dispositifs départementaux sont appréciés :

- Les **Comités d'actions culturelles** (CAC) sont considérés comme des moteurs sur le territoire, ils permettent de créer une dynamique commune entre acteurs. Pour poursuivre leur développement, il s'agit selon les participants de veiller à **l'inclusion** des acteurs situés dans des communes périphériques et de rendre le dispositif plus lisible (quels accompagnements spécifiques en cas de projet mis en place ?).
- **Savoie en scènes** est un dispositif intéressant, surtout pour les petits territoires. L'enjeu relève de la **coordination**, pour ne pas avoir de doublon dans les spectacles proposés et pouvoir évoluer vers une logique de mutualisation et de tournées à l'échelle du territoire.

Depuis janvier, le Département de la Savoie réalise un travail de concertation visant à élaborer son futur **plan départemental unique de développement artistique et culturel pour 2022 – 2028**.

L'enjeu de ce plan est de :

- Remettre du **lien** entre les Savoyards, les territoires, les artistes, les lieux de vie artistique et de partage,
- Considérer les Savoyards comme **acteurs** de la culture,
- Favoriser **l'inclusion** de tous par la pratique, l'enseignement, la diffusion, la sensibilisation,
- Mettre en œuvre des « circuits courts culturels » **dans** et **avec** les territoires.

Plusieurs travaux successifs ont permis de faire un bilan de l'action du Département en matière de politique culturelle et de connaître les attentes du terrain. Au total, **300 acteurs** ont été sollicités (entretiens, enquêtes en ligne, groupes de travail). Ce document reprend les éléments de synthèse issus des **8 ateliers** conduits dans **les 7 territoires de Savoie**.

A l'issue de cette concertation, des **recommandations** pour la future politique de développement artistique et culturel seront proposées aux élus en décembre 2022. L'écriture et le vote du plan unique par l'Assemblée Départementale interviendront courant 2023.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

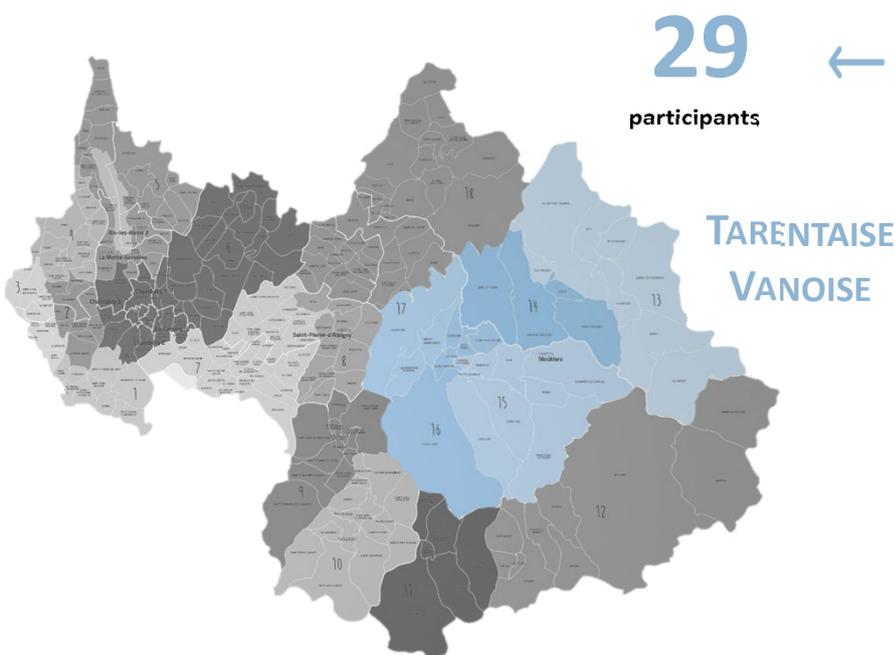
Concertation



Une grande diversité d'acteurs associés :

- ❖ Acteurs culturels : établissements d'enseignements artistiques, coordinateurs culturels, lieux de diffusion, compagnies artistiques... etc.
- ❖ Services et partenaires du Département
- ❖ Acteurs locaux, élus municipaux et communautaires

BILAN DES ATELIERS TERRITORIAUX
TARENTOISE VANOISE – 15 SEPTEMBRE 2022



La méthodologie suivie pour ces ateliers territoriaux

Participants : 29 acteurs culturels, élus, services culturels, partenaires socio-éducatifs, amateurs, etc.

Objectifs :

- Mieux connaître l'offre culturelle et artistique des territoires (forces/ faiblesses)
- Recueillir les attentes et besoins des acteurs/ des habitants

Méthodologie : Se mettre dans la peau de profils «types» d'habitants pour penser l'offre culturelle du territoire à partir des pratiques et besoins de ceux qui y vivent : retraité, famille, adulte, jeunesse, personne en situation de handicap, public éloigné de la culture, etc.

Les éléments présentés ci-après restituent une synthèse des échanges de ces groupes de travail.

5 réflexions communes aux ateliers

1 Être acteur de sa pratique culturelle c'est : **se sentir concerné** par la vie culturelle et artistique de son territoire, via **une pratique sur un temps long, diversifiée et engageante.**

Seniors



Familles



Adultes



Jeunesse



Publics empêchés ou éloignés



2 Les enjeux transversaux et partagés pour l'ensemble des publics dans les territoires sont :

- la mobilité
- l'accessibilité tarifaire de certaines disciplines
- la connaissance des propositions culturelles sur un territoire
- le maillage et l'ouverture de l'offre
- les disponibilités personnelles...

3 Un effort de médiation de la part des acteurs culturels et des collectivités pour « aller vers » certains publics qui ont davantage besoin d'être accompagnés : **créer une envie** et **lever les freins à la pratique** (mobilité, psychologiques, tarifs...) en s'appuyant sur des relais (établissements scolaires, médico-sociaux). Allouer des moyens supplémentaires pour la **médiation** + un effort de **coordination** sur les territoires.

4 Une présence essentielle de propositions culturelles novatrices, hybrides ou associatives sur les territoires : capter de nouveaux publics (jeunes ou adultes souhaitant pratiquer en autonomie).

5 Un enjeu à rompre l'isolement pour certains publics âgés, en situation de handicap ou éloignés de la culture : intervenir en lien avec les structures sociales ou médico-sociales, mais au-delà inclure au mieux ces publics dans les équipements culturels, les espaces publics, etc..

Un territoire volontariste en matière culturelle

Le territoire dispose d'une offre culturelle reposant à la fois sur des **équipements structurants** et sur un **vivier associatif dynamique**.

Les participants soulignent :

- Des **politiques volontaristes** en faveur de la culture sur le territoire, au travers notamment des résidences d'artistes, des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) et un travail particulier envers des publics cibles (Maison communale d'Aime la Plagne, Espace Jeune...). De nombreuses offres culturelles sont gratuites, notamment pour les jeunes publics ou dans le cadre de l'accueil de clientèles touristiques.
- Le **levier intéressant porté par les dispositifs de contractualisation**, type CTEAC (Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle) : ils permettent d'engendrer une **dynamique de coopération** et de lancer progressivement une réflexion sur la construction d'un **projet culturel** pour le territoire. Néanmoins, si l'échelon intercommunal est pertinent pour développer un travail de mutualisation, il serait également intéressant, au regard des pratiques des habitants, de travailler la question culturelle à l'échelle des bassins de vie.
- Les acteurs du territoire s'accordent enfin sur l'importance de développer la **culture comme levier d'attractivité territoriale**, touristique mais également résidentielle. A ce titre, une meilleure articulation entre tourisme et culture pourrait être recherchée sur ces territoires (par exemple, en lien avec les offices de tourisme qui sont les relais de la communication mais également organisateurs d'activités culturelles).

Mais des enjeux de structuration pour le territoire

Des enjeux sont relevés sur le plan de la **présence** de l'offre culturelle :

- Une **offre culturelle irrégulière** liée à la saisonnalité et qui ne favorise pas l'engagement des publics dans la durée. L'activité saisonnière gouverne de manière centrale les propositions culturelles sur le territoire.
- Un **manque de diversité de l'offre culturelle** notamment en dehors du champ de la musique. Le coût élevé de certaines pratiques artistiques a été également souligné. Enfin, l'absence de lieux de vie culturelle (type tiers-lieu, café culture, lieu de pratique pour des amateurs) a été évoquée comme une faiblesse du territoire.
- Des problèmes de **mobilité des publics** plus importants que sur d'autres territoires, en raison des vallées. La problématique de l'accessibilité est également un frein à l'attractivité du territoire pour des offres culturelles (diffusion, enseignement).
- Les difficultés de **coordination** de l'offre culturelle et de communication entre acteurs impliquent un **manque de lisibilité**. Cela peut générer des doublons, des chevauchements dans les propositions culturelles, pouvant aller jusqu'à des phénomènes de concurrence.

Sur ces points, les participants sont ouverts à des **dynamiques de mutualisation** entre collectivités, entre équipements culturels ou entre événements, permettant de maîtriser les coûts ou de proposer une offre plus importante (par exemple, sur différents points du territoire, pendant plus longtemps). Selon les acteurs, **structurer un territoire** sur le plan culturel consiste à développer une offre régulière et pertinente pour les publics, en associant 3 fonctions principales : coordination, médiation, communication. Cela implique néanmoins une forte réflexion en amont, sur les moyens à associer (humains et financiers).

Quel regard sur l'action départementale ?

Certains dispositifs départementaux sont connus, à l'instar des **Comités d'actions culturelles** (CAC), considérés comme des opportunités pour le territoire. Ce type de dispositif est générateur d'une dynamique vertueuse de coopération et d'impulsion de projets et permet de valoriser des actions ou des acteurs du territoire. Les participants à la réunion sont ainsi ouverts à la **création de CAC** sur leur territoire.

2 rôles principaux ont été soulignés pour le Département :

- Un **rôle d'impulsion du Département** : les participants apprécient les dispositifs proposés par le Département (via la direction du Développement artistique ou culturel ou Savoie-biblio), qui leur permettent de construire et proposer une action culturelle aux habitants (en donnant des idées, en facilitant la prise de contact avec les artistes professionnels, en apportant des soutiens financiers...).
- Un **rôle de centralisation de l'information et d'ensemblier du Département** : le Département est perçu comme l'échelon pertinent afin **de centraliser l'information à destination du public**, qu'il s'agisse d'un agenda des événements culturels, ou de cartes regroupant par exemple les résidences d'artistes, lieux de diffusion, lieux de création...

ANNEXE 2

Charte pour l'Education artistique et culturelle

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est **une éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi **une éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'**une dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

ANNEXE 3

Tableau de répartition et d'organisation des comités d'action culturelle en Savoie

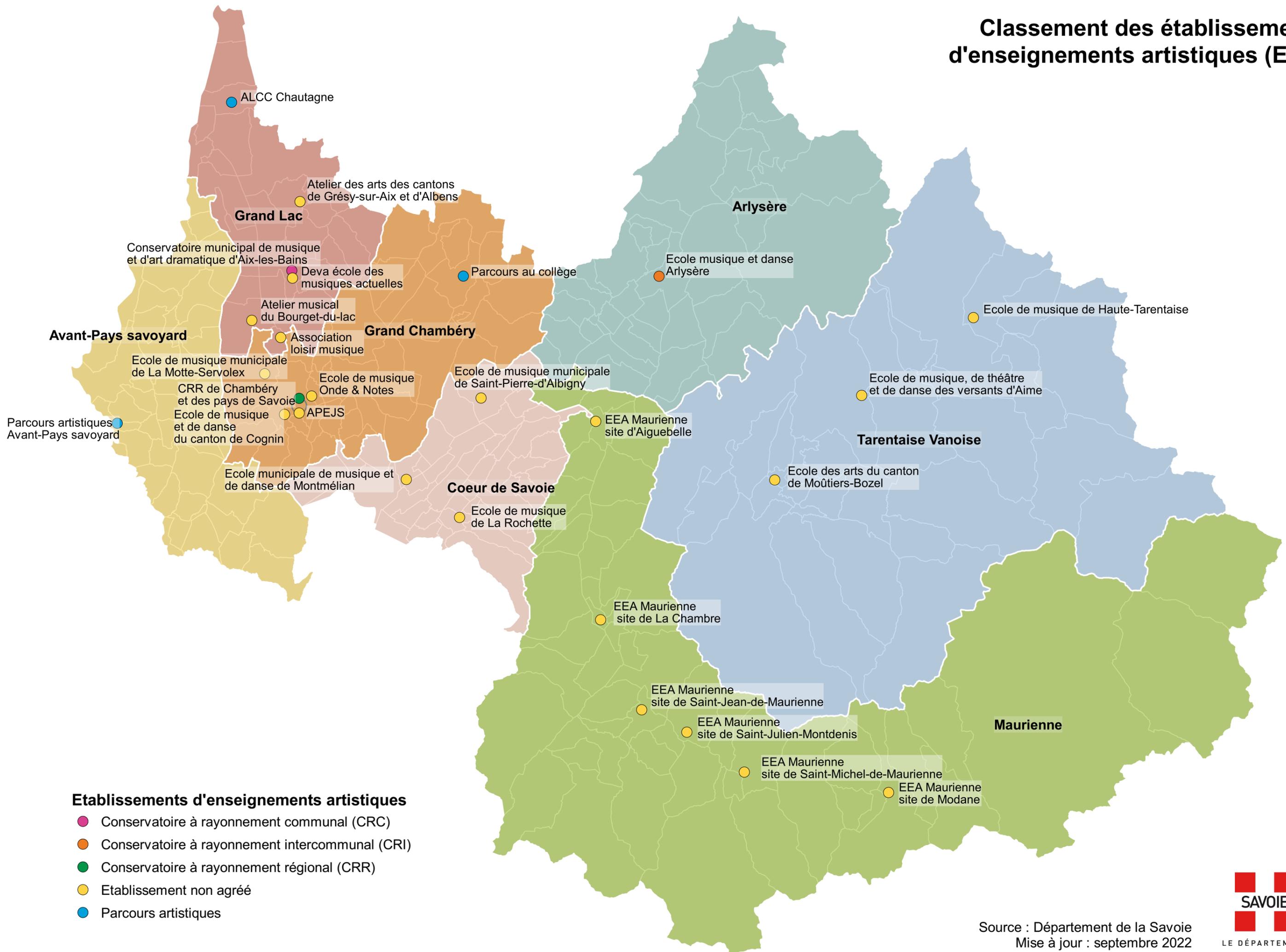
Territoire	Canton/Bassin	Coordination	Partenaires
MAURIENNE	Aiguebelle Portes de Maurienne	Syndicat de Pays de Maurienne	Association d'animation du canton d'Aiguebelle, école de musique de la communauté de communes Porte de Maurienne, crèche/halte-garderie, EHPAD, médiathèque, Maison Sociale du Territoire, collège La Lauzière, école maternelle d'Argentine
	La Chambre	Syndicat de Pays de Maurienne	Association Cantonale d'Animation DECLICC, EHPAD Bel Fontaine, collège de St Etienne de Cuines, <i>Foyer St Martin, Delta Savoie,</i>
	Saint Jean de Maurienne Cœur de Maurienne Arvan	Syndicat de Pays de Maurienne	EEA, Collège, Résidence autonomie, Lycée Paul Houart, Centre Social, La Fourmilière, Espace jeunes/ CCAS / MSD / Trimet / EHPAD / Ecoles maternelles et élémentaires du territoire
	Maurienne / Galibier (St Michel de M)	Syndicat de Pays de Maurienne	EEA, espace jeunesse, cinéma, service petite enfance, Espace Alu, harmonie, EHPAD, mission locale Maurienne
	Haute Maurienne, Vanoise	Communauté de communes Hte Maurienne Vanoise	GRAC, Ehpads de Modane, office de Tourisme, EEA, bibliothèque, SPM, Collège de Modane
AVANT PAYS SAVOYARD	Novalaise / St Genix	CESAM	EHPAD Novalaise et Ehpads de St Genix, Bibliothèque
TARENDAISE	Bourg St Maurice	Communauté de communes Haute Tarentaise	EEA, Ehpads, Associations culturelles locales, com com, festivals locaux, RAM, HG, réseau Petite Enfance
	Moutiers	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	EEA, Cœur de Tarentaise, CMP (CHS), CIAS, MSD, Médiathèque

Territoire	Canton/Bassin	Coordination	Partenaires
GRAND CHAMBERY	Bassens	Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie	Éducation Nationale, Onde et Notes, festivals, Malraux scène nationale Chambéry Savoie
	<u>Chambéry Sud</u> : Bassens, St Alban Leysse, La Ravoire, St Jeoire Prieuré, Challes les Eaux, St Baldoph	Accueil Savoie Handicap	Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie, EHPAD les Blés d'Or, France Alzheimer Savoie, Ecole de musique Ondes & Notes, APEJS
	Chambéry	Service culturel de la ville	Services PE ville, Bibliothèque, Malraux, Cité des Arts, CAMSP, Musées, CIAP, Cie Oléia, La main qui parle, Choryphée, Ben vivre
	Cognin	Service Petite enfance	EEA, INJS, Cie Choryphée, Ehpad, Médiathèque,
	Foyer départemental de l'enfance	Foyer départemental de l'enfance	Cité des Arts, Arc en Cirque, Malraux, Médiathèque
Territoire	Canton/Bassin	Coordination	Partenaires
GRAND LAC	Aix les Bains	DEVA, école de musique actuelles	MSD Aix, CRC, DEVA, consortium des Espaces de Vie Sociale : MJC, Chers Voisins, Marlio'Zen, service petite enfance
	Grésy sur Aix	Commune de Grésy	Services culturels de la commune, CCAS, GrésyDanse Ateliers des Arts, FAM APEI Aix les Bains, RAM, RPE, multiaccueil et microcrèche
CŒUR DE SAVOIE	La Rochette	Bien Vivre en Val Gelon	IME, EHPAD, résidence autonomie, EEA, médiathèque, Harmonie, Centre de loisir
	Saint Pierre d'Albigny	La Partageraie	Centre Hospitalier H Dubettier, Commune de Saint-Pierre d'Albigny, IME Saint Réal, Foyer du Col du Frêne, EEA

ANNEXE 4

Répartition des établissements d'enseignements artistique en Savoie

Classement des établissements d'enseignements artistiques (EEA)



Etablissements d'enseignements artistiques

- Conservatoire à rayonnement communal (CRC)
- Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI)
- Conservatoire à rayonnement régional (CRR)
- Etablissement non agréé
- Parcours artistiques

Source : Département de la Savoie
Mise à jour : septembre 2022